PNUD

Au service des peuples et des nations

Programme des Nations Unies pour le développement

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE ÉLECTORALE :

COMPARAISON DES LEÇONS APPRISES

2011 - 2013

PHOTO COUVERTURE :
Sanu Maharjan

TEXTE PRINCIPAL :
Page 9 : UN Photo/Martine Perret
Page 21 : UN Photo/Martine Perret
Page 25 : UN Photo/Patricia Esteve
Page 29 : UN Photo/Albert González Farran
Page 35 : UN Photo/Hien Macline
Page 42 : UN Photo/Iason Athanasiadis

Copyright © PNUD 2014 • Tous droits réservés

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE ÉLECTORALE :

COMPARAISON DES LEÇONS APPRISES

2011 - 2013

REMERCIEMENTS

Ce rapport contient des idées originales, des suggestions, des expériences et des connaissances partagées par de nombreuses personnes durant leurs activités dans le domaine de l'assistance électorale et de la participation politique des femmes.

Cette publication initialement été conçue par Julie Ballington, Randi Davis, et Kristin Haffert, n'aurait pu voir le jour sans les contributions essentielles de plusieurs personnes qui ont fourni leurs idées pour le concept original et ont rédigé des textes et des études de cas : Julie Ballington, Gabrielle Bardall, Kristen Haffert, Sonia Palmieri et Manuela Popovici, Erika Brockmann, Salina Joshi, Dorra Mahfoudh, Imelda Nzirorera, et Medet Tiulegenov.

Ce texte a également bénéficié des observations et des commentaires de plusieurs personnes dont les noms apparaissent ici en ordre alphabétique : Nurgul Asylbekova, Suki Beavers, Donia Ben Romdhane, Vincent da Cruz, Randi Davis, Isabelle De Ruyt, Awa Diouf, Nadege Domjie, Rossana Dudziak, Aleida Ferreyra, Lindsay Forslund, Soulef Guessoum, Maarten Halff, Christian Jetté, Anita Karki, Joanna Kazana, Herbert J. Loret, Sabine Machl, Binda Magar, Manuela Matzinger, Jean Claude Muenda, Elena Panova, Nielsen Perez, Gitanjali Singh, Lazima Onta Betta, Hassan Sesay et Kate Sullivan. Le PNUD tient à remercier le personnel sur le terrain qui a contribué au déroulement des missions dans les pays faisant l'objet d'études de cas.

Julie Ballington, Aleida Ferreyra, Manuela Matzinger et Lea Zoric qui ont dirigé la production de ce rapport, ainsi qu'Elisabeth Frolet qui a traduit le document et Lance Garmer qui a révisé le texte, méritent une mention particulière.

Le PNUD tient à exprimer sa gratitude pour les points de vue précieux, les examens critiques et les contributions fournis par les collègues d'ONU Femmes et par d'autres agences et bureaux des Nations Unies qui font partie du mécanisme interinstitutions de coordination pour l'assistance électorale des Nations Unies (ICMEA).

Cette étude a été effectuée dans le cadre du Programme mondial d'appui au cycle électoral (GPECS) et a été possible grâce aux contributions généreuses apportées par le Gouvernement espagnol au programme.

Conception graphique : Green Communication Design inc.

ACRONYMES

AC	Assemblée constituante
ACDI	Agence canadienne de développement international
AG	Assemblée générale
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE)
BRIDGE	*Building Resources in Democracy, Governance and Elections* (Renforcement des ressources en matière de démocratie, de gouvernance, et d'élections)
BP	Bureau de pays du PNUD
CAWTAR	Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes (Center for Arab Women for Training and Research)
CCS	Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women)
CENI	Commission électorale nationale indépendante (Burundi)
CPRW	Convention sur les droits politiques de la femme (Convention on the Political Rights of Women)
CTP	Conseiller technique principal
DFID	Département du Royaume-Uni pour le développement international (Department for International Development)
DAM	Département de l'appui aux missions (ONU)
DAP	Département des affaires politiques (ONU)
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix (ONU)
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
EAD	Division de l'assistance électorale du département des affaires politiques des Nations Unies (Electoral Assistance Division)
ECOSOC	Conseil économique et social
ECN	Commission des élections au Népal
FdF	Formation des facilitateurs (BRIDGE)
GPECS	Programme mondial d'appui au cycle électoral du PNUD
ICCPR	Pacte international relatif aux droits civils et politiques (International Covenant on Civil and Political Rights)
IDEA	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International Institute for Democracy and Electoral Assistance)
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux (International Foundation for Electoral Systems)
ISIE	Conseil indépendant des élections (Tunisie)
LCW	Conseil libanais pour les femmes
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
NDI	Institut national démocratique
OGE	Organisme de gestion électorale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité de l'ONU pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la société civile
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
Sida	Agence suédoise de coopération internationale au développement
UA	Union africaine
UNSCR	Résolution du conseil de sécurité de l'ONU
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE **1**

1. INTRODUCTION **4**

1.1. Objectif **5**

1.2. Méthodologie **6**

2. LEÇONS APPRISES **9**

2.1. Approche holistique à l'égalité des sexes dans le cadre des activités d'assistance électorale **10**

2.1.1. Les mandats des Nations Unies qui promeuvent l'égalité des sexes 11

2.1.2. Intégration de la dimension de genre dans la programmation électorale du PNUD 12

2.1.3. Évaluations des besoins et formulation du projet 14

2.1.4. Intégration de la dimension de genre dans des situations post-conflictuelles et de transition 15

2.1.5. Une grande variété d'interventions 16

2.2. Coopérer pour garantir l'égalité entre les sexes dans le cadre des activités d'assistance électorale **17**

2.2.1. Comprendre et appliquer une stratégie d'intégration de la dimension de genre 17

2.2.2. Obtenir de bons conseils : le rôle des conseillers en matière d'égalité des sexes 20

2.2.3. Soutien des donateurs à l'égalité des sexes lors de la programmation électorale 23

2.2.4. Coopération et coordination internationales 23

2.3. Soutien accordé aux organismes de gestion électorale **25**

2.3.1. Évaluation ou cartographie de l´égalité des sexes 27

2.3.2. Soutien aux équipes dirigeantes 28

2.3.3. Conseillers et agents de contact en matière d'égalité des sexes 29

2.3.4. Formation du personnel OGE à des élections soucieuses de l'égalité des sexes 29

TABLE DES MATIÈRES (CONT.)

2.3.5. Données ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs et leur participation 30

2.3.6. Faciliter l'inscription des électeurs 31

2.3.7. Cibler les femmes dans le cadre de la sensibilisation des électeurs 32

2.4. Participation des femmes aux élections en tant que candidates 33

2.4.1. Cadre normatif et réformes juridiques 33

2.4.2. Renforcement des capacités des femmes aspirant à être candidates 34

2.4.3. Faciliter les réseaux des dirigeantes élues 36

2.4.4. Couverture médiatique et accès aux financements 37

2.4.5. Soutien aux partis politiques 38

2.4.6. Soutien aux femmes dans la société civile 39

2.4.7. Aborder la violence envers les femmes dans le monde politique 40

3. RECOMMENDATIONS 42

3.1. Évaluation des besoins, conception du projet et évaluation 42

3.2. Renforcer les capacités de programmation internes 43

3.3. Garantir la coordination avec les partenaires 43

3.4. Effectuer des investissements précoces et sur le long terme 44

3.5. Soutenir les OGE inclusifs, et sensibles aux questions d'égalité des sexes 44

3.6. Promouvoir la participation politique des femmes 45

4. ANNEXE : ÉTUDES DE CAS 47

Vue d'ensemble des études de cas 47

Bolivie 47

Burundi 47

Kirghizistan 47

Népal 48

Tunisie 48

SOMMAIRE

Chaque élection offre la possibilité de renforcer la participation politique des femmes et de progresser vers une participation équitable des femmes au domaine politique (et de la soutenir lorsqu'elle a été atteinte). Cette étude a pour objectif de rassembler les bonnes pratiques reconnues qui renforcent la participation significative et équitable des femmes au processus électoral et d'identifier également les leçons apprises en matière d'intégration de la dimension de genre afin de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les programmes internationaux d'assistance électorale.

Cette recherche se base sur des évaluations internes et sur des exercices liés aux leçons apprises, effectués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et consistant en entretiens et enquêtes approfondies avec de multiples parties prenantes et experts en développement auxquels ont été associées cinq études de cas nationales (Bolivie, Burundi, Kirghizistan, Népal et Tunisie) effectuées de 2011 à 2013. Cette étude couvre principalement les programmes d'assistance électorale des PNUD, mais se sert également d'exemples fournis par d'autres agences des Nations Unies (ONU) et organisations internationales. Elle a pour but de :

- Utiliser les études de cas nationales et des analyses pour mieux connaître les stratégies de renforcement de la participation des femmes en tant qu'électrices et candidates dans le cadre des programmes d'assistance électorale.
- Positionner le PNUD afin qu'il soutienne mieux les Bureaux de pays (et leurs partenaires) dans l´intégration de la dimension de genre durant toutes les activités de programmation d'assistance électorale, et partager les bonnes pratiques qui serviront à assurer de futurs succès.
- Offrir des idées aux Bureaux de pays (BP) du PNUD sur la façon de contribuer et d'appliquer le cadre stratégique élargi de l'ONU concernant l'assistance électorale, qui entre autres, vise à augmenter la participation électorale et politique des femmes.

Les exemples et les méthodes de l'étude couvrent deux domaines principaux : (a) les programmes d'assistance électorale entrepris par le PNUD qui visent à soutenir l'administration et les processus électoraux et (b) les programmes liés à la gouvernance ou à l'autonomisation des femmes, dont la portée ne se limite pas à l'assistance électorale et qui couvrent des interventions telles que la formation des candidates et de celles qui aspirent à le devenir, des partis politiques et les programmes d'autonomisation politique des femmes.

Cet examen des programmes d'assistance électorale du PNUD a fait ressortir quatre leçons principales :

- Tout d'abord, l'égalité des sexes pourrait être abordée de façon plus holistique dans le cadre de l'assistance électorale.
- En second lieu, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient être chacune d'elles intégrées à tous les éléments de l'assistance électorale et soutenues spécifiquement à travers des interventions ciblant surtout l'égalité des sexes.

- En troisième lieu, les organismes de gestion électorale (OGE) doivent être soutenus pour intégrer les questions liées à l'égalité des sexes aux très nombreuses activités qu'ils exercent et doivent être encouragés à renforcer la participation et les responsabilités des femmes au sein de ces institutions.
- Enfin, un effort continu est requis au sein des projets et programmes plus étendus de gouvernance afin de soutenir sur le long terme le renforcement des capacités des candidates élues et de celles qui voudraient se porter candidates aux élections.

Adopter une approche holistique de l'égalité des sexes dans le cadre de l'assistance électorale, garantit que le soutien et la promotion de l'égalité des sexes deviennent un objectif déclaré dès le début du projet. Les programmes les plus efficaces tiennent compte de l'égalité des sexes dès le départ, lors de l'évaluation des besoins et de la formulation du programme ; ils adaptent l'approche du cycle électoral aux interventions de planification du programme ; et intègrent des considérations sur l'égalité des sexes à toutes les étapes et à toutes les structures. Le soutien fourni aux élections doit considérer les rôles que les femmes peuvent assumer et qu'elles remplissent réellement en tant qu'électrices, candidates et personnes élues et doit tenir compte des lois, des politiques et des procédures qui ont une incidence sur leur participation. La programmation doit également correspondre au contexte local, à ses structures et aux conditions sociales et doit donc être suffisamment souple pour être adaptable. Par ailleurs, ce soutien peut être fourni durant tout le cycle plutôt qu'à des moments ponctuels pendant la période préélectorale.

Il existe plusieurs manières de garantir qu'une approche soucieuse de l'égalité des sexes soit intégrée à l'assistance électorale, notamment : (a) en choisissant pour le projet une approche visant à intégrer les questions liées à l'égalité des sexes, de telle sorte que chaque politique, chaque pratique et chaque procédure soient considérées en fonction des impacts différentiels qu'elle pourrait avoir sur les femmes et les hommes ; (b) en intégrant des interventions sexospécifiques pour traiter des domaines spécifiques, en incluant entre autres des mesures de discrimination positive. La stratégie du PNUD les conjugue toutes deux.

Quatre aspects importants pour la promotion de l'égalité des sexes dans le cadre de l'assistance électorale ont été identifiés :

- On ne saurait présumer que les partenaires de l'assistance électorale ainsi que leur personnel connaissent les questions liées à l'intégration des problématiques hommes-femmes. Il faut les encourager et les soutenir dans cette prise de conscience.
- Les conseillers se consacrant spécifiquement à l'égalité des sexes durant les élections exercent l'impact le plus considérable sur l'intégration de la dimension de genre, mais leur position n'a été institutionnalisée que récemment par le PNUD ou les OGE.
- Les politiques des organisations des donateurs et des organisations bilatérales peuvent être décisives pour déterminer comment l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes sera abordée durant le projet sur les élections.
- La coopération entre le PNUD et d'autres entités, notamment avec ONU Femmes, le Département des opérations de maintien de la paix/Département de la sécurité sur le terrain (DOMP/DST) et le Département des affaires politiques/Division de l'assistance électorale (DAP/EAD), et entre les entités de l'ONU et les donateurs, offre des occasions d'innovation et d'utilisation plus efficace des ressources.

Le renforcement global des OGE afin qu'ils adoptent une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans le processus électoral prend de l'ampleur, mais de graves déficits doivent encore être corrigés pour que la gestion des élections soit sensible à la dimension de genre. Garantir une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'ensemble d'un OGE exige une analyse complète et un plan d'action correspondant qui tient compte également des politiques et des procédures ayant un effet sur les opérations internes et externes. La présence de hauts fonctionnaires électoraux, d'experts et de personnel spécialisés qui s'occupent des insuffisances en termes de participation féminine et qui recherchent des politiques et des activités pouvant les corriger, est essentielle pour transformer les OGE en organismes qui comprennent l'efficacité de l'intégration de la dimension de genre à un niveau technique. Offrir au personnel des OGE des formations de sensibilisation à l'égalité des sexes est considéré comme une bonne pratique dans les programmes d'assistance électorale, bien qu'elle n'ait pas été généralisée dans l'ensemble des programmes d'assistance électorale du PNUD. Parmi les autres bonnes pratiques, il faut citer la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs et la participation électorale, la facilitation de l'inscription des électrices, le ciblage spécifique des femmes lors de la sensibilisation des électeurs et la présence d'experts se consacrant spécifiquement aux questions liées à l'égalité des sexes au sein de l'OGE.

La recherche a identifié des points d'entrée dans la programmation permettant de soutenir le renforcement des capacités des candidates. Les études de cas, par exemple, ont mis en exergue plusieurs obstacles freinant l'accès des femmes à leurs fonctions, tels que le manque de financement des campagnes électorales, le manque de soutien fourni par les partis politiques, les rôles multiples des femmes dans leurs familles et leurs charges familiales, et les images négatives véhiculées sur les dirigeantes politiques, notamment par les médias. Plusieurs domaines de programmation d'interventions ont été identifiés : cadre normatif et réformes des lois électorales, y compris des mesures spéciales temporaires ; renforcement des capacités des femmes désirant se présenter comme candidates et de celles qui sont élues ; facilitation des réseaux des dirigeantes ; couverture médiatique et accès aux financements ; soutien aux partis politiques et aux femmes de la société civile ; et attention particulière accordée aux violences contre les femmes en politique.

Les financements consacrés aux programmes en faveur de l'égalité des sexes, l'engagement des cadres de haut niveau à intégrer la dimension de genre, les points de contact pour les questions d'égalité des sexes, pour lesquels il faut des données ventilées par sexe et des indicateurs sensibles à la dimension de genre qu'utilisent les organisations internationales, permettront de créer des modèles et des normes pour les partenaires, et d'établir un cadre qui améliorera les résultats dans le domaine de l'égalité des sexes et qui renforcera la responsabilité en matière d'intégration des problématiques liées à l'égalité des sexes. Fournir de façon continue un soutien au programme, plutôt que de limiter uniquement les appuis à la période électorale ou préélectorale, peut offrir de nouvelles opportunités pour renforcer l'égalité des sexes et la participation des femmes aux élections.

1. INTRODUCTION

Chaque élection est une occasion pour renforcer la participation politique des femmes et pour progresser en vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, conformément aux cibles établies par les normes et les règles internationales. Les élections permettent également d'encourager la participation des femmes et leur présence à des postes de responsabilité dans des institutions étatiques, y compris dans les OGE qui gèrent les élections, et leur permettent de renforcer leur participation en tant qu'électrices.

Malgré le nombre croissant durant les deux dernières décennies, de programmes internationaux d'assistance électorale visant à renforcer la tenue d'élections libres et régulières, l'attention accordée à l'autonomisation des femmes durant tout le cycle électoral a généralement été ponctuelle et séparée du programme d'assistance électorale plus étendu ('ordinaire'). Comme cette étude va le montrer, il est nécessaire d'intégrer plus systématiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans ces activités, non seulement en raison du fait que l'égalité des sexes est maintenant un élément clé du mandat du PNUD et qu'il constitue un élément intrinsèque de son approche du développement (Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes 2014-2017), mais également en raison du fait que les élections sont une occasion essentielle pour remédier à la discrimination dont ont été victimes les femmes en matière de droits civils et politiques au cours de l'histoire.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES TOUT AU LONG DU CYCLE ÉLECTORAL

La participation des femmes aux processus électoraux et politiques ne se réfère pas simplement au fait de voter, mais à une gamme plus étendue d'actions. La liberté d'expression et d'association, et la liberté de participer à la direction des affaires publiques, d'exercer des fonctions publiques à tous les échelons de l'administration et de participer à la formulation de la politique du gouvernement font également partie intégrante de cette rubrique. Les instruments internationaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme affirment que les femmes ont le droit de jouir de tous ces droits et libertés au même titre que les hommes. La participation égalitaire des femmes est donc essentielle au déroulement d'élections démocratiques. Pour que des élections soient véritablement libres et équitables, les femmes doivent avoir les mêmes opportunités que les hommes de participer à tous les aspects du processus électoral. Les femmes doivent avoir des chances égales de servir à tous les échelons des OGE locaux et nationaux. Les femmes devraient être engagées sur un pied d'égalité en tant qu'observatrices et surveillantes des élections. Les femmes devraient pouvoir participer pleinement à tous les aspects des opérations des partis politiques. Les candidates et les questions qui préoccupent particulièrement les femmes devraient être traitées de façon équitable et juste par les médias. Accorder une importance particulière aux domaines dont l'impact pourrait être le plus considérable peut garantir que la participation des femmes au processus électoral ne soit pas uniquement un exercice *formel* et que des élections libres et équitables puissent contribuer à promouvoir les femmes.

Source *: Nations Unies, Women and Elections: Guide to promoting the participation of women in elections, (Les femmes et les élections : conseils en matière de promotion de la participation des femmes aux élections) mars 2005*

Les bonnes pratiques reconnues dans ce domaine que cette étude s'est efforcée de réunir contribueront à permettre aux femmes de participer de façon plus équitable et significative aux processus électoraux et à soutenir des politiques et des interventions programmatiques qui seront mieux axés sur les questions liées à l'égalité des sexes. Cette étude pourra servir à ceux qui s'efforcent de renforcer la participation des femmes dans les processus électoraux et politiques tout comme dans les administrations électorales. Elle partage les pratiques existantes visant à seconder les activités des OGE et des fournisseurs d'assistance tels que le PNUD, ONU Femmes et autres agences des Nations Unies. Lorsque l'on considère les options de soutien aux programmes visant à renforcer la participation des femmes aux processus électoraux, il est utile de savoir ce que les autres ont accompli, surtout lorsque leurs actions ont été couronnées de succès. Bien que la présente étude ne prescrive pas de méthodologie ou de voie spécifique, elle propose des options à utiliser et des leçons apprises fondées sur de bonnes pratiques et les expériences des pays.

1.1. Objectif

L'assistance électorale se réfère aux initiatives et aux activités qui sont supposées améliorer la qualité des processus électoraux et des institutions dans les pays partenaires ou dans les États membres. Le soutien du PNUD aux élections couvre tous les aspects du cycle électoral, à commencer par le renforcement sur le long terme des capacités durables des entités nationales à gérer des élections libres et équitables, jusqu'à la collaboration avec la société civile et les individus afin de les sensibiliser à leurs droits et à leur capacité à participer effectivement à tous les aspects du processus électoral et politique. La participation égale des femmes, leur responsabilisation et leur autonomisation au sein des processus électoraux acquièrent une importance croissante dans le cadre des programmes du PNUD sur l'assistance électorale en tant qu'éléments importants de l'intégration de la dimension de genre, qui a été reconnue par le PNUD (et l'ensemble du système onusien) comme étant la stratégie principale pour parvenir à l'égalité de sexes. L'approche adoptée par le PNUD en matière d'intégration de la dimension de genre est double : le PNUD soutient l'autonomisation des femmes et des filles à travers des interventions sexospécifiques ciblées et apporte une réponse aux préoccupations liées à l'égalité des sexes dans les domaines de l'élaboration, de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de tous les programmes et politiques.

Cette approche ressort clairement dans les travaux du PNUD sur l'assistance électorale à travers son Programme mondial d'appui au cycle électoral (GPECS) qui comprend parmi ses quatre piliers, l'objectif de faire participer pleinement et égalitairement les femmes à l'ensemble du cycle électoral. Le GPECS est en train de constituer un corpus de connaissances qui permettront d'aborder les obstacles auxquels font face les femmes en tant qu'électrices, candidates et administratrices électorales et de stimuler le dialogue politique sur l'égalité des sexes, notamment sur la participation égale des femmes. Le PNUD désire partager et tirer des enseignements des interventions dans les processus électoraux et politiques qui ont eu des répercussions importantes pour les femmes, de telle sorte qu'il puisse intégrer systématiquement des questions liées à l'égalité des sexes dans l'appui au cycle électoral, et finalement renforcer la participation des femmes et parvenir à l'égalité des genres dans les processus électoraux et politiques.

Cette étude se base sur des recherches qui avaient pour objectif d'identifier les leçons apprises sur la façon dont les initiatives relatives à l'égalité des sexes et à

l'autonomisation des femmes ont été promues dans les programmes internationaux d'assistance électorale. Cela suppose l'identification des types d'appui fournis aux électrices et candidates et aux OGE durant le cycle électoral. Le PNUD a compilé un ensemble de bonnes pratiques, en montrant notamment comment les programmes se sont efforcés d'autonomiser les électrices et d'affronter les discriminations systémiques fondées sur le sexe ainsi que les obstacles concrets auxquels elles font face (procédures d'inscription, manque de documentation, distances à parcourir, violences électorales, etc.). Il a aussi proposé d'autres bonnes solutions qui doivent encore être approfondies, documentées ou généralisées. L'étude examine principalement l'assistance électorale du PNUD, mais fait appel également aux travaux d'autres agences des Nations Unies et d'organisations internationales, notamment d'ONU Femmes, du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP), de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques (EAD) des Nations Unies, du Carter Center, de l'Electoral Institute of South Africa (EISA) (Institut électoral de l'Afrique du Sud), de l'Union européenne, de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) (International Foundation for Electoral Systems), de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), de l'Institut national démocratique (NDI), et du Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le soutien a pris diverses formes : assistance aux partis politiques, recrutement, formation et assistance des contrôleurs nationaux, éducation des électeurs, assistance fournie aux administrateurs électoraux, et formation des femmes désirant se présenter aux élections, des candidates et des représentantes. Réunir ces expériences en un tout a pour but de faciliter une meilleure coopération entre les acteurs au sein du système onusien et les autres partenaires fournissant une assistance électorale. À travers l'identification des bonnes pratiques, des leçons positives et des opportunités manquées, les donateurs et les fournisseurs d'aide auront de meilleurs outils pour faciliter une participation accrue des femmes aux élections et finalement pour parvenir à l'égalité des sexes dans les processus électoraux et politiques.

CETTE ÉTUDE VISE À :

- Combler les lacunes des stratégies de renforcement de la participation des femmes en tant qu'électrices et candidates dans la programmation de l'assistance électorale par le truchement d'études de cas et d'analyses.
- Positionner le PNUD afin qu'il fournisse un meilleur soutien aux BP (et à leurs partenaires) lorsqu'ils intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les activités de programmation de l'assistance électorale et qu'ils partagent les bonnes pratiques qui contribueront aux succès futurs.
- Contribuer à la mise en œuvre d'un cadre politique onusien plus étendu d'assistance électorale qui entre autres visera à renforcer la participation électorale et politique des femmes.

1.2. Méthodologie

Après avoir constaté que les Bureaux de pays (BP) du PNUD ne suivaient pas systématiquement les programmes sur l'égalité des sexes et les élections et que les données de base pour mesurer les résultats dans ce domaine étaient rares, le GPECS en 2011 a entrepris de dresser un état des lieux. L'Enquête du PNUD sur l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les processus électoraux avait pour objectif de documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques précédemment adoptées par les BP pour appuyer les processus électoraux, afin de mieux intégrer la dimension de genre lors des programmes futurs. Cinquante et un BP ont répondu à ce sondage, en faisant ressortir

les défis majeurs qui se posaient dans les processus existants et en faisant des recommandations pour les affronter.

Ce document a également bénéficié des conclusions relatives à l'égalité des sexes tirées par les récentes évaluations et examens des programmes du PNUD d'assistance électorale, notamment l´Évaluation indépendante de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes et des processus électoraux (Independent Evaluation of UNDP Contribution to Strengthening Electoral Systems and Processes) (2012) et Impact à plus long terme de l'assistance électorale du PNUD : leçons apprises (The Longer-Term Impact of UNDP Electoral Assistance: Lessons Learned) (2014).

Le PNUD a d'autre part effectué une recherche approfondie dans cinq pays (Bolivie, Burundi, Kirghizistan, Népal et Tunisie) sur les types d'interventions utilisées pour appuyer l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les programmes d'assistance électorale. Afin que l'échantillonnage des études de cas soit équilibré, les pays ont été sélectionnés en fonction des critères suivants : présence d'un programme du PNUD concernant les élections ou d'une mission intégrée, équilibre régional, portée des travaux du prestataire international d'assistance électorale, combinaisons des pays sortant de conflits et de pays en transition, population autochtone et niveau d'engagement d'autres organisations internationales. Les pays ont également été sélectionnés lorsqu'ils connaissaient déjà quelques bonnes pratiques.

Les entretiens ont été effectués avec des individus qui travaillaient avec les équipes d'assistance électorale et avec d'autres parties prenantes clés. Parmi les personnes interrogées on peut mentionner des membres actuels ou anciens du personnel des OGE, des représentants des Nations Unies et d'autres organisations internationales, notamment des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, des organisations de la société civile (OSC) et des groupes de femmes, des experts en matière de réforme électorale, des représentants du gouvernement, des membres et des dirigeants de partis politiques, et d'autres.

Les rapports de pays compilés entre 2011 et 2013 ont examiné les précédents soutiens des programmes d'appui électoral et de sensibilisation fournis par le PNUD, en couvrant normalement le précédent cycle électoral, mais également dans certains cas, des cycles plus anciens. Les études de cas ont analysé les efforts en matière d'intégration de la dimension de genre au sein de l'administration électorale, les activités des OGE, les politiques et les programmes visant à créer un environnement favorable à la participation des femmes. Les rapports examinent également les réalisations et les difficultés qui encouragent ou freinent la participation des femmes en tant que candidates, plus particulièrement les mesures temporaires spéciales comprenant les quotas, les formations, les soutiens financiers, l'accès aux médias et les électeurs.

Les réponses au questionnaire du PNUD, une étude théorique et les rapports de pays détaillés ont guidé cette analyse consolidée des leçons apprises, qui répond aux questions suivantes :

- Quels ont été les principaux types d'interventions mis en œuvre pour promouvoir la participation électorale des femmes ?
- Quelles sont les opportunités structurelles et institutionnelles qui existent, et quels changements doivent être effectués dans le cadre de l'assistance électorale pour faciliter de meilleurs résultats pour les femmes durant les élections ?

- Comment la communauté actuelle chargée de l'assistance électorale soutient-elle les femmes en tant que candidates et électrices durant les élections ?
- Quelles sont les principales leçons apprises et recommandations concernant la manière de mieux intégrer la dimension de genre durant tout le cycle électoral?

Cette étude articulée en trois sections présente d'abord une introduction, puis la seconde section décrivant les leçons apprises grâce aux exercices d'évaluation, aux études théoriques et aux études de cas de pays. Elle met en évidence quatre domaines ou points d'entrée pour garantir que l'assistance électorale fournie par le système onusien puisse tirer profit d'une analyse exhaustive des questions liées à l'égalité des sexes, pour garantir que les femmes et les hommes aient des chances égales de participer aux processus électoraux, et pour promouvoir vigoureusement l'autonomisation des femmes durant tout le cycle électoral. La dernière section propose des recommandations principalement pour le PNUD, mais qui pourraient également être applicables à un éventail plus étendu d'organismes des Nations Unies, aux prestataires d'assistance électorale, aux donateurs, aux OSC et aux OGE.

2. LEÇONS APPRISES

Une étude des interventions du PNUD et d'autres prestataires internationaux d'assistance qui ont appuyé une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans le cadre de l'assistance électorale met en lumière deux types prédominants : (a) les programmes d'assistance électorale qui visent à soutenir l'administration électorale, les opérations et les processus ; et (b) les programmes concernés par la gouvernance ou l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dont les objectifs sont plus étendus que l'assistance électorale et qui peuvent couvrir des interventions telles que la formation des candidats, des partis politiques et les programmes d'autonomisation politique des femmes.

Durant l'examen de ces types d'interventions, l'étude a fait ressortir quatre leçons principales : tout d'abord, il est nécessaire d'adopter une approche plus holistique lors de l'assistance électorale et l'intégration de la dimension de genre doit être incluse dès les premiers moments du projet ; ensuite, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient être intégrées dans toutes les différentes composantes de l'assistance électorale, et les interventions ciblant les problématiques liées à l'égalité des sexes doivent faire partie de cette intégration ; troisièmement, les OGE pourraient être soutenus afin de leur permettre d'intégrer l'égalité des sexes à travers un large éventail d'activités qu'ils mettent en œuvre et ils devraient être encouragés à renforcer leur soutien à la participation et aux prises de responsabilité des femmes au sein de l'institution des OGE ; et finalement, l'élargissement des activités de gouvernance en matière de soutien accordé au renforcement des capacités des candidates élues et de celles désirant l'être doit être poursuivi. Cette section décrit en détail chacune de ces leçons.

2.1. Approche holistique à l'égalité des sexes dans le cadre des activités d'assistance électorale

L'assistance électorale se réfère aux initiatives et aux activités qui sont censées améliorer la qualité des processus et des institutions électoraux dans les pays partenaires ou dans les États membres. L'assistance électorale a pour objectif principal de transférer des compétences professionnelles et des connaissances opérationnelles à plusieurs parties prenantes d'un processus électoral et de renforcer à long terme leurs capacités et celles des institutions. L'assistance technique de l'ONU en matière d'élections comprend l'assistance légale, opérationnelle et logistique permettant d'améliorer les lois électorales, les processus et les institutions, et le soutien fréquent accordé à l'OGE qui est l'organe responsable d'un ou de plusieurs éléments des actions électorales essentielles.

« Les précédentes expériences ont fait ressortir l'importance d'adopter une approche holistique et de travailler sur le cycle électoral complet en ciblant une vaste gamme de parties prenantes féminines, provenant de toutes les régions du Liban. Le travail doit surtout garantir une appropriation nationale et transférer les connaissances et les compétences à l'administration du ministère afin qu'il mette en œuvre des politiques relatives à l'égalité des sexes, et aux différentes organisations de femmes, en garantissant que toutes les différentes parties prenantes collaborent et coordonnent leurs activités. »

Bureau de pays du Liban

L'assistance électorale de l'ONU est régie par un cadre politique que le point de contact des Nations Unies pour l'assistance électorale, le Sous-secrétaire général pour les affaires politiques (du DAP), élabore, publie et diffuse. Ce cadre politique se base sur le cadre normatif relatif aux droits de l'homme et aux droits politiques des Nations Unies, et fournit des directives qui s'appliquent à toutes les instances des Nations Unies qui fournissent une assistance électorale. Deux politiques en particulier – Directive politique sur les principes et les types d'assistance électorale de l'ONU (2012) et Directive de l'ONU sur les évaluations des besoins en matière d'assistance électorale (2012) – ont défini les différents types d'assistance électorale que les Nations Unies peuvent offrir et les conditions nécessaires qui permettent aux BP de travailler sur l'assistance électorale, notamment le processus suivi par le point de contact pour approuver les demandes d'assistance électorale et toute recommandation concernant sa mise en œuvre. Le cadre politique d'assistance électorale devra être consulté pour de plus amples renseignements.

Depuis 2012, ce cadre a fourni des moyens permettant de considérer tous les aspects techniques de l'assistance électorale des Nations Unies s'appliquant aux questions relatives à l'égalité des sexes. Un des thèmes les plus courants que les BP du PNUD mentionnent lorsqu'ils s'occupent d'assistance électorale et de la problématique liée à l'égalité des sexes, est le besoin d'une approche holistique et d'actions se déployant tout au long de l'ensemble du cycle électoral.

Cette section décrit les éléments qui pourraient être pris en compte dans l'approche holistique de l'égalité des sexes dans le cadre de l'assistance électorale.

- Mettre en exergue les cadres normatifs et les mandats pour l'inclusion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Appliquer concrètement les mandats
- Utiliser l'évaluation des besoins et le processus de formulation du projet
- Comprendre les circonstances particulières dans des situations post-conflit et de transition

- Considérer une gamme d'interventions qui pourraient garantir que l'assistance électorale réponde aux besoins des femmes et des hommes.

2.1.1. Les mandats des Nations Unies qui promeuvent l'égalité des sexes

La pleine participation des femmes aux processus politiques et électoraux a son origine dans les principes de non-discrimination et de jouissance de droits politiques égaux énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) adoptée en 1948. D'autres instruments et traités internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR, 1966) et la Convention sur les droits politiques de la femme (CPRW, 1966), de pair avec les conventions régionales, réitèrent et développent le contenu de la DUDH et déclarent explicitement que la jouissance de ces droits n'admettra aucune distinction, notamment de sexe ou de genre.

L'article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui a été adoptée en 1973, déclare que « les femmes ont le droit de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la vie politique et publique, leur assurant le droit de voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et d'être éligibles à tous les organismes publiquement élus ». La CEDAW engage ensuite les États parties à « prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination contre les femmes ». Par ailleurs, la résolution du Conseil économique et social des Nations Unies (E/RES/1990/15), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), les conclusions concertées de la Commission sur la condition de la femme (E/2006/27-E/CN.6/2006/15) et la Résolution de l'Assemblée générale 66/130 (2011), ont constamment exhorté les gouvernements à appliquer des mesures pour augmenter substantiellement le nombre de femmes à tout poste élu ou nommé au gouvernement à tous les niveaux, dans le but d'assurer la représentation égale des femmes et des hommes, le cas échéant en ayant recours à une discrimination positive, dans toutes les positions gouvernementales et de l'administration publique.

Soutenir les efforts nationaux des États membres visant à garantir des processus politiques inclusifs et à promouvoir la participation politique des femmes est une des priorités du programme du système onusien. Les entités et le personnel de l'ONU sont obligés de respecter, et de s'efforcer de défendre les droits et les normes contenus dans ce cadre normatif. En 1997, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a adopté la stratégie consistant à « intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques et les programmes du système onusien » en « évaluant les implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, notamment des lois, des politiques et des programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux ». Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a approuvé en octobre 2006 le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de servir les objectifs d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des politiques et des programmes du système onusien et d'appliquer les conclusions approuvées 1997/2 de l'ECOSOC. Le CCS mentionne qu'« un plan d'action à l'échelle des Nations Unies qui inclut des indicateurs, des calendriers, des attributions de responsabilités et des mécanismes de responsabilisation et des ressources, est essentiel pour que la stratégie relative à l'intégration de la dimension de genre devienne opérationnelle ». En réponse à cette politique, le CCS a approuvé le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en avril 2012. La Stratégie du PNUD sur

l'égalité des sexes 2014-2017 contient elle aussi des cibles sexospécifiques qui sont associées à la promotion de la participation électorale et politique des femmes. La Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes est alignée sur le Plan stratégique du PNUD 2014-2017. De fait, les progrès réalisés en vue des résultats en matière de développement de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, pourront être mesurés en les confrontant aux produits, aux effets et aux indicateurs pertinents du Plan stratégique du PNUD.

Dans le domaine de l'assistance électorale, le système des Nations Unies est maintenant guidé par l'adoption récente des directives politiques suivantes :

- Directive politique sur les Principes et les Types d'assistance électorale des Nations Unies (2012), qui souligne l'importance de la « participation et de la représentation des groupes traditionnellement marginalisés, en particulier des femmes et des minorités », mais qui suggère également que l'assistance comprendra, entre autres, des mesures « spécifiques aux événements électoraux, des mesures spéciales temporaires et des programmes sur le long terme ».
- Directive sur les Évaluations des Nations Unies des besoins électoraux (2012) qui sert de cadre pour déterminer le cas échéant, comment les Nations Unies fourniront l'assistance électorale. Ces évaluations devraient comprendre des analyses et des recommandations « pour garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les activités d'assistance électorale des Nations Unies et faire en sorte que la promotion de la participation et de la représentation des femmes devienne une priorité » (par ex. une liste de contrôle sur la représentation équilibrée des sexes est utilisée pour collecter les données qui guideront les recommandations).
- Directive politique sur la Promotion de la participation politique et électorale des femmes à travers l'Assistance électorale des Nations Unies (2013) qui propose des stratégies claires et des points d'entrée pour l'intégration de la dimension de genre dans l'assistance électorale (voir section 2.1.5. sur la gamme d'interventions).[1]

Ces directives et ces documents politiques qui sont alignés sur les mandats de l'ensemble du système des Nations Unies en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre, définissent des responsabilités pour toutes les entités des Nations Unies qui participent à l'assistance électorale, afin de garantir que leur engagement avec les parties prenantes nationales dans les processus électoraux ou les systèmes électoraux adopte une approche soucieuse de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

2.1.2. Intégration de la dimension de genre dans la programmation électorale du PNUD

Un vaste examen des documents et des rapports de projet du PNUD se basant sur environ 60 BP, de 2010 à 2013, a révélé qu'une perspective de genre n'avait pas été appliquée systématiquement dans les projets concernant les élections. En effet, bien souvent, aucune attention spécifique n'avait été accordée pour savoir dans quelle mesure l'assistance électorale pourrait systématiquement promouvoir l'autonomisation des femmes. Par ailleurs, un résultat décrivant explicitement les résultats en

[1] Voir aussi *Directives sur le renforcement du rôle des femmes dans les processus électoraux post-conflit (Guidelines on enhancing the role of women in post-conflict electoral processes)* (2007) de DOMP/DAM/DAP, qui soulignent spécifiquement le besoin d'intégrer un point de vue soucieux de l'égalité des sexes dans les activités d'assistance électorale après les conflits.

termes d'égalité des sexes n'avait pas été inclus dans la plupart des projets élaborés, bien qu'il y ait eu des résultats concernant l'égalité des sexes qui émergeaient de l'assistance. Les préoccupations touchant l'égalité des sexes ont été souvent ajoutées après coup et/ou ont été mises de côté dans les programmes d'assistance électorale. Un volet 'égalité des sexes' ou un projet latéral était parfois ajouté une fois que l'ensemble du projet avait été mis au point, ou une responsabilité étiquetée 'égalité des sexes' était parfois attribuée à la fin des termes de référence de certaines personnes. Les projets aveugles au genre constituent un sujet de préoccupation, car ils risquent de perpétuer les inégalités existantes et d'avoir un effet négatif à long terme sur la participation des femmes et l'égalité.

Par contre, lorsque la dimension de genre a été systématiquement intégrée dans l'assistance électorale, l'égalité des sexes a souvent été mentionnée comme un objectif prioritaire dès le tout début de la formulation et de la conception du projet. Au sein du PNUD, cette sorte d'intervention a été rendue possible grâce à une composante et un budget spécifiques pour les activités liées à l'égalité des sexes au sein du GPECS. L´évaluation interne du PNUD sur la contribution du PNUD au renforcement des systèmes et processus électoraux a montré que plus de 30 pour cent du budget total de programmation a été attribué aux interventions liées aux questions d'égalité des sexes en 2012, à la suite de la création du Programme. Dès le début 2013, le GPECS a estimé que plus d'un tiers des projets du PNUD relatifs aux élections avaient intégré à la suite de l'exécution du projet des résultats en matière d'égalité entre les sexes et avaient des activités spécifiquement consacrées à l'égalité des sexes ou une approche intégrant la dimension de genre.

Inclure un conseiller en matière de questions liées à l'égalité des sexes, ou utiliser des conseils dans ce domaine a contribué à l'intégration d'une démarche globale soucieuse de la dimension de genre dans certains pays (voir section 2.2.2. pour plus d'information sur les conseillers en matière de questions liées à l'égalité des sexes) :

- Au Burundi, le principal conseiller du PNUD sur les questions liées à l'égalité des sexes a pris l'initiative de garantir l'intégration tout au long des programmes électoraux, avec le soutien ferme de la direction du BP. Cela a abouti à des activités concrètes pour les femmes fournissant une assistance ciblée et ponctuelle à des étapes charnières, comme durant le plaidoyer en faveur de mesures spéciales temporaires ou lorsque les femmes craignaient que la violence sévisse de nouveau dans leur pays lors du boycott d'une élection.
- De même les conseillers en matière de questions liées à l'égalité des sexes faisant partie de l'équipe d'assistance électorale du PNUD au Népal et en Tunisie eurent davantage de possibilités de soutenir le

« Le soutien accordé au Conseil national électoral éthiopien suit l'approche du cycle électoral, en ayant pour objectif de fournir sur le long terme un programme exhaustif de développement des capacités. Cependant, le programme n'a commencé à être exécuté que quelques mois avant les élections générales. Il était donc difficile d'impliquer le Conseil dans des questions liées à l'égalité des sexes, car il était très pris par les préparatifs logistiques et les différentes formations qu'il assurait. Il en a résulté que l'importance et l'attention spécifique accordées aux problématiques de genre n'ont pas été systématiques. Les programmes ultérieurs devraient donc viser à intégrer efficacement la dimension de genre dans l'ensemble des programmes. Il est possible de travailler systématiquement sur les questions relatives à l'égalité des sexes surtout durant les périodes entre deux élections, lorsque l'OGE n'est pas débordé par la gestion des élections. »

Bureau de pays en Éthiopie

personnel électoral national et ont assisté directement l'OGE ; ce qui leur a ensuite donné les moyens de mieux promouvoir l'intégration de la dimension de genre.

Les BP aux Comores, en Éthiopie et au Zimbabwe ont souligné l'importance des financements accordés aux projets liés à l'égalité entre les sexes tout au long du cycle électoral. Les financements des donateurs sont souvent disponibles trop tardivement, avant le principal événement électoral qui est l'élection. Mais comme cette période est particulièrement active, la prise en compte systématique de l'égalité des sexes et les interventions dans ce domaine peuvent être improvisées et risquent d'avoir des effets paradoxaux sur la participation des femmes durant le processus électoral.

Les mandats pour l´intégration des questions liées à l´égalité des sexes et la priorité accordée par l'ensemble du système des Nations Unies à l'égalité des sexes dans les activités d'assistance électorale sont relativement récents. Néanmoins, lorsque l'on s'efforce d'atteindre l'objectif de la participation égale des femmes à la vie politique, la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de la dimension de genre dans toutes les activités d'assistance électorale du PNUD et tout au long des différentes étapes du cycle électoral devrait faire l'objet de plus grands efforts. L'égalité entre les sexes devrait être un objectif déclaré dès le tout début de tous les projets d'assistance électorale, y compris lors de la formulation et la conception du projet.

Les programmes les plus efficaces tiennent compte des questions relatives à l'égalité des sexes dès le début et durant l'évaluation des besoins et la formulation du programme, adaptent l'approche en l'englobant dans l'ensemble du cycle électoral lorsqu'ils planifient les interventions du programme, intègrent les questions d'égalité hommes-femmes à toutes les étapes et dans toutes les structures, et ont un budget spécifiquement consacré à la dimension de genre.

2.1.3. Évaluations des besoins et formulation du projet

Les évaluations, les études théoriques et les études de cas de pays préparés pour ce rapport montrent clairement que les questions relatives à l'égalité des sexes doivent faire partie des critères dès le début du processus afin que les activités d'assistance électorale en tiennent compte. La mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) fournit une très bonne occasion spécifique pour cela. Depuis la mi-2012, l'analyse de la problématique homme-femme appliquée à la conception de projets du PNUD a pu être garantie grâce à la Directive du système des Nations Unies sur les Évaluations des besoins électoraux. Les évaluations des besoins électoraux, conformément au rapport du Secrétaire général (2010) sur la participation des femmes et la consolidation de la paix, et le rapport 2013 sur les mesures adoptées pour promouvoir les femmes et la participation électorale, doivent identifier des domaines où l'assistance électorale peut promouvoir l'égalité des sexes, en comprenant (sans s'y limiter) une évaluation de la valeur potentielle des différentes mesures spéciales temporaires qui pourraient être adoptées.

Les évaluations des besoins électoraux nécessitent des consultations avec une gamme étendue de parties prenantes, notamment avec le gouvernement, les législateurs, les experts électoraux, les partis politiques, les experts de la problématique hommes-femmes et des organisations de femmes locales afin d'éclairer les recommandations spécifiques concernant l'intégration de la dimension de genre, ainsi que la promotion et la représentation des femmes et d'autres groupes. Les Directives sur l'Évaluation des besoins électoraux comprennent une liste de contrôle exhaustive sur l'égalité des sexes et l'assistance électorale qui doit être utilisée par l'équipe d'évaluation

de pair avec des consultations étendues, afin de garantir que la problématique liée à l'égalité des sexes soit prise en compte correctement tout au long du processus électoral et pour guider la formulation des recommandations. Bien que de nombreux rapports évaluent si les mesures spéciales temporaires sont applicables ou non, et fassent des recommandations à ce sujet, pratiquement tous les rapports recommandent de promouvoir de façon plus générale la participation et la représentation des femmes, ainsi que l'intégration du principe de parité hommes-femmes dans tous les aspects de l'assistance électorale. En ce qui concerne la Directive sur les évaluations onusiennes des besoins électoraux, les détails de l'exécution sont confiés aux prestataires d'assistance sur le terrain.[2]

Pour soutenir de façon générale la participation électorale des femmes, il est nécessaire de reconnaître les multiples obstacles auxquels elles doivent faire face durant tout le cycle électoral et d'identifier des solutions pour les surmonter. Une fois que les besoins relatifs à ces obstacles auront été évalués, les documents de conception du projet du PNUD devront identifier les options de programmation appropriées, notamment l'intégration de la dimension de genre, et les interventions ciblées en fonction du sexe.

2.1.4. Intégration de la dimension de genre dans des situations post-conflictuelles et de transition

Les situations post-conflictuelles et transitionnelles, et les réformes institutionnelles entreprises dans ces contextes, offrent la possibilité d'intégrer des approches soucieuses de l'égalité des sexes et d'adopter des mesures spéciales pour soutenir la participation égale des femmes et leurs rôles de gestionnaires. La rapidité des réponses et la ponctualité des financements par les prestataires d'assistance tels que le DOMP/DAM peuvent être cruciales pour ces opportunités limitées dans le temps. Si ces occasions ne sont pas saisies, les obstacles qui empêchent la participation égale des femmes et leurs rôles de dirigeantes pourraient s'en trouver renforcés ou bien d'autres obstacles pourraient surgir.

Ces contextes transitionnels, politiquement très tendus pour les femmes et les hommes, et la nature limitée dans le temps de ces interventions, ont parfois été utilisés pour justifier le faible intérêt accordé à la participation des femmes. L'égalité des sexes risque de ne pas être prise en considération ou de ne pas se voir accorder la priorité dans la programmation des réponses, en partant du principe que ces questions risqueraient de 'détourner l'attention' des problèmes 'urgents' qui se présentent. Quelles que soient ces attitudes, la résolution de l'AG des Nations Unies sur les Femmes et leur participation à la vie politique « souligne à quel point il est important que les femmes participent à la vie politique en toutes circonstances, que ce soit en temps de paix ou en période de conflit, ainsi qu'à toutes les étapes de la transition politique, préoccupée par les nombreux obstacles qui continuent de les empêcher de participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes, et notant à cet égard que les périodes de transition politique peuvent constituer une occasion unique de lever ces obstacles. »

Compte tenu de ce mandat, de plus grands efforts doivent garantir que l'on accorde la priorité à l'égalité des sexes lors des interventions des organisations internationales, dans les programmes d'assistance électorale et dans les processus de réforme électorale des OGE et

[2] L'analyse des rapports des NAM effectuée en 2012 par la Division de l'assistance électorale montre que tous les rapports incluent une analyse et des recommandations sexospécifiques et qu'ils font des recommandations sur les quotas du système électoral/mesures spéciales temporaires dans environ 70 pour cent des cas (8 sur 12).

d'autres parties prenantes durant ces périodes de transition. Faute de quoi, les processus électoraux et politiques risquent d'en subir les conséquences pendant plusieurs années.

En ce qui concerne les prestataires d'assistance internationale, leur capacité à mettre rapidement des fonds à disposition pourra influer sur la situation politique des femmes et servir à renforcer les capacités des femmes à participer et défendre leurs droits dans de telles circonstances. Les entités des Nations Unies ont également élaboré des directives utiles pour promouvoir la participation des femmes aux processus électoraux dans des pays sortant de conflits. À la fin du conflit au Burundi en 2005, par exemple, les femmes ont pu mettre en avant leurs demandes lors de l'accord de paix final et pour la nouvelle constitution, notamment pour l'adoption de mesures temporaires spéciales. Avec l'assistance initiale du DOMP, suivie du soutien d'ONU Femmes et de ses partenaires, une disposition de l'Acte constitutif garantissant une représentation de 30 pour cent de femmes au parlement, a ouvert la voie à des avancées significatives pour les femmes lors des élections de 2008 et 2010.

Les contextes post-conflictuels et transitionnels qui offrent des occasions uniques pour apporter des changements importants et rapides, exigent du même coup un engagement fort afin de garantir que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes deviennent une priorité dès le tout début de toutes les interventions.

2.1.5. Une grande variété d'interventions

L'assistance qui vise à promouvoir la participation des femmes aux élections doit s'intéresser principalement aux différents rôles remplis par les femmes, notamment ceux d'électrices, de candidates, de personnel électoral et d'autorités élues, et aux lois, aux politiques et aux procédures qui ont une incidence sur leur participation, et aux attitudes et pratiques sous-jacentes qui renforcent les stéréotypes négatifs et les discriminations fondées sur le sexe. Par exemple, les efforts qui soutiennent les OGE et les médias afin qu'ils permettent aux femmes de s'inscrire comme candidates ou de gagner en visibilité durant la campagne, doivent être déployés simultanément au renforcement des capacités des candidates. Comme l'exige le cadre réglementaire s'appliquant à l'assistance électorale des Nations Unies, la programmation doit correspondre au contexte, aux structures, et aux conditions sociales locaux. Le soutien devra être fourni durant tout le cycle plutôt qu'à des périodes ponctuelles durant la période préélectorale.

L'évaluation des besoins électoraux pourrait permettre d'identifier et de prendre en considération des solutions programmatiques qui pourraient sortir du cadre de l'assistance électorale établi par l'ONU. Par exemple, il pourrait être opportun de soutenir les prises de responsabilité des femmes non seulement en tant que candidates, mais également dans diverses fonctions électorales, notamment dans les OGE, les OSC et les médias. Des réponses souples, intersectorielles peuvent convenir pour des questions contextuelles de plus grande envergure concernant la participation des femmes à la vie politique et leurs prises de responsabilités et produire des programmes mieux ciblés et plus efficaces.

Les leçons apprises indiquent que soutenir les capacités de direction des femmes et investir dans les nouveaux mouvements de femmes, permet de poser les fondations pour des progrès durables. Une programmation stratégique qui renforce les capacités individuelles des femmes et les capacités des groupes civiques et des institutions permet à un plus grand nombre de femmes de remplir des charges publiques et d'exercer une plus grande influence sur la scène politique électorale.

Concevoir des programmes d'assistance sur le long terme, associés à une gamme d'interventions en faveur des candidats, des électeurs et des OGE, renforcera l'efficacité du soutien et permettra de lever les obstacles structurels empêchant la participation électorale des femmes.

2.2. Coopérer pour garantir l'égalité entre les sexes dans le cadre des activités d'assistance électorale

Il existe plusieurs manières de garantir qu'une approche soucieuse de l'égalité des sexes soit intégrée dans les activités d'assistance électorale, notamment en (i) intégrant la dimension de genre dans tout le projet, de telle sorte que chaque aspect du projet tienne compte des effets différents sur les femmes et les hommes, et en (ii) intégrant des interventions tenant compte des appartenances sexuelles pour affronter des domaines spécifiques, y compris par le biais de mesures de discrimination positive. Une stratégie réussie de promotion de l'égalité des sexes comporte un mélange de ces approches.

Cette section présente les stratégies efficaces qui ont permis d'intégrer une perspective de genre dans les programmes d'assistance électorale. Les recherches menées pour le présent document ont identifié quatre points importants pour la promotion de l'égalité des sexes dans les cas d'assistance électorale :

- Comprendre les interventions d'intégration de la dimension de genre et ciblées en fonction du sexe
- Demander des conseils aux conseillers en matière d´égalité des sexes
- Collecter et attribuer des soutiens financiers de donateurs suffisants et efficaces
- Coopérer avec d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales

2.2.1. Comprendre et appliquer une stratégie d'intégration de la dimension de genre

L'intégration de la dimension de genre est définie dans les Conclusions concertées d'ECOSOC, 1997/2, comme étant « le processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, notamment des législations, des politiques et des programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie visant à faire en sorte que les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes fassent partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, de telle sorte que les femmes et les hommes puissent en bénéficier de manière égale et que les inégalités ne se perpétuent pas. Le but ultime est de parvenir à l'égalité des sexes. »

Ce terme est souvent mal interprété au sein des organisations internationales et a donc tendance à être appliqué de façon inexacte. Par exemple, un OGE pourrait être analysé en fonction du nombre de femmes et d'hommes qui y travaillent. Bien que la représentation paritaire des femmes et des hommes soit importante, ne considérer que les effectifs globaux et la présence des femmes peut cacher les comportements multiples et systémiques qui abaissent le statut des femmes en général et sur la scène politique électorale. Les femmes peuvent être surreprésentées dans des positions sous-payées et pour des tâches très longues au sein des structures de l'OGE et sous-représentées aux postes de pouvoir où sont prises les décisions essentielles. Appliquer une approche fondée sur une représentation égale plutôt qu'intégrer la dimension de genre en n'observant que les effectifs, risque de perpétuer des inégalités systémiques entre les sexes, en donnant l'illusion que ces inégalités systémiques n'existent pas ou qu'elles ont été corrigées.

- En Bolivie, la préparation des élections par le PNUD n'a pas adopté le processus d'intégration de la dimension de genre. Le BP du PNUD en Bolivie a principalement affronté l'égalité des sexes au sein des partis politiques en tant qu'élément d'une programmation en cours, mais n'a pas systématiquement appliqué une optique soucieuse d'égalité entre les sexes à ses activités d'assistance électorale. Le soutien récent du PNUD au Tribunal électoral de la Bolivie a constaté que le concept d'intégration de la dimension de genre n'était pas bien compris.

L'enquête du PNUD a demandé aux BP comment ils avaient intégré la dimension de genre. Parmi les 51 réponses, 32 ont répondu à la question en notant que l'intégration de la dimension de genre a été mise en œuvre en surveillant la participation des femmes aux formations et aux ateliers (68,8 pour cent), en collectant et en analysant des données ventilées par sexe (56,3 pour cent) et/ou en analysant le budget du point de vue de l'égalité des sexes (18,8 pour cent).

Les cas les plus réussis d'intégration de la dimension de genre ont été le produit d'une collaboration entre des projets de soutien électoral (ou soutien aux institutions politiques) et les points de contact pour les questions d'égalité des sexes au sein des organisations internationales. Au Kirghizistan, les représentants des organisations internationales ont souvent attribué les changements de mentalité de leurs organisations et leur capacité à intégrer la dimension de genre, à la formation dispensée par les services internes de leur organisation sur la sensibilisation aux spécificités sexuelles. La collaboration entre l'Équipe spéciale du PNUD pour l'égalité des sexes, le Projet d'assistance électorale et le Projet pour un nouveau cadre juridique a également eu des effets positifs.

Les interventions sexospécifiques font partie de l'approche à deux volets du PNUD s'intéressant à l'intégration de la dimension de genre. Des exemples d'activités sexospécifiques dans les programmes d'assistance électorale ont commencé à apparaître au cours des cinq dernières années. L'Enquête du PNUD a constaté que les programmes qui ciblaient les activités relatives à l'égalité des sexes incluaient des formations pour les candidates (50 pour cent), une éducation civique et une éducation des électeurs destinées aux femmes (47,8 pour cent) et aux dirigeantes (34,8 pour cent) et fournissaient un soutien aux partis politiques afin qu'ils promeuvent les candidates (34,8 pour cent).

Le fait que l'intégration de la dimension de genre ne soit pas toujours comprise en tant que concept ou stratégie est mis en évidence par le fait que cette démarche d'intégration soit confondue avec la représentation numérique des femmes au sein d'un projet, d'une activité ou d'une structure. L'intégration de la dimension de genre exige une évaluation rigoureuse des répercussions différenciées

Quelles actions ont été prises pour intégrer la dimension de genre ?	#	%
Suivre la participation des femmes aux formations, ateliers	22	68.8
Données ventilées par sexe	18	56.3
Analyse budgétaire du point de vue de l'égalité des sexes	6	18.8
Autres	6	18.8

Source : Étude du PNUD sur l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les processus électoraux

des politiques, structures et processus sur les femmes et les hommes et de toutes les sources potentielles de discrimination. Par ailleurs, les interventions axées sur la problématique hommes-femmes visent à affronter les précédentes discriminations en renforçant les opportunités des femmes par le truchement d'activités, de projets ou de programmes spécifiques.

Un autre point préoccupant est l'application irrégulière de l'intégration de la dimension de genre dans la conception et la programmation des activités d'assistance électorale. Malgré l'adoption de plusieurs politiques d'intégration de la dimension de genre dans la programmation et les projets concernant l'assistance électorale et de la Stratégie élargie du PNUD relative à l'égalité des sexes 2014-2017, qui explicite clairement l'approche du PNUD en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre, cela ne s'est pas traduit par une intégration constante de la dimension de genre dans tous les programmes d'assistance électorale du PNUD.

Les enquêtes et les études de cas ont montré qu'il était fréquent que le personnel et les consultants ne comprennent pas bien le concept d'intégration de la dimension de genre, et encore moins son approche programmatique. Par ailleurs, le niveau d'engagement à l'intégration de la dimension de genre de la part des membres du personnel de haut niveau était irrégulier. Les ressources n'ont pas été investies pour générer ou faciliter l'acquisition des connaissances et des capacités techniques nécessaires à l'application de la stratégie à tous les niveaux. Cela a contribué à creuser un fossé entre les exigences organisationnelles en matière d'intégration systématique de la dimension de genre et les capacités de tous les membres du personnel à y répondre. L'intégration de la dimension de genre est une charge qui est souvent confiée à quelques membres du personnel, au lieu de donner à l'ensemble du personnel la possibilité d'apprendre et d'appliquer la stratégie à leurs propres domaines d'expertise. Cela a également une incidence sur les partenaires ou les bénéficiaires de l'assistance internationale, qui ont rarement pleinement conscience de l'importance et de l'impact que peut avoir l'intégration de la dimension de genre, en tant que concept et en tant qu'outil méthodologique, mais qui sont censés l'intégrer dans leur travail.

Ce fossé est particulièrement évident parmi les conseillers techniques principaux (CTP)

Interventions axées sur la problématique hommes-femmes	#	%
Formation des candidates	23	50.0
Éducation civique et éducation des électeurs destinées aux femmes	22	47.8
Soutien fourni aux partis politiques afin qu'ils promeuvent des candidates	16	34.8
Éducation civique des femmes dirigeantes	16	34.8
Soutien aux OGE pour l'intégration de la dimension de genre	11	23.9
Inscription des électrices	11	23.9
Cours d'initiation/préparation aux futures fonctions des candidates	10	21.7
Autres	4	8.7

Source : Étude du PNUD sur l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les processus électoraux

pour les élections. Les CTP possèdent habituellement un niveau élevé d'expertise dans le domaine des opérations électorales et/ou dans la gestion des projets de soutien électoral, mais l'intégration de la dimension de genre dans ce domaine est une démarche nouvelle pour un grand nombre d'entre eux. Certains conseillers n'ont pas encore compris ni le mandat consistant à intégrer la question de l'égalité des sexes, ni son immense valeur, ni son but. Les études de cas ont montré différents niveaux de prise de conscience à cet égard. Un CTP a noté que, au cours des 20 dernières années, les experts électoraux n'ont pas vraiment intégré l'analyse des distinctions fondées sur le sexe dans leurs travaux. Un autre CTP a reconnu que bien que les CTP eux-mêmes n'aient pas besoin d'être experts en questions liées à l'égalité des sexes, ils sont obligés cependant d'identifier des domaines de travail et d'inviter des experts pertinents pour garantir qu'une perspective de genre soit intégrée dans la programmation des élections. Faire en sorte que les CTP et en fait tout le personnel électoral reçoivent une formation qui les sensibilise à l'égalité des sexes permettrait d'atténuer les préoccupations et des malentendus fréquents.

Les interventions sexospécifiques à court terme, peuvent promouvoir la participation électorale des femmes, mais risquent de ne pas suffire à elles seules. L'approche du PNUD de l'intégration de la dimension de genre est double : d'une part elle soutient l'autonomisation des femmes et des filles à travers des interventions tenant compte du sexe des sujets et d'autre part elle tient compte des préoccupations en matière d'égalité des sexes lors de l'élaboration, de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de tous les programmes et politiques.

2.2.2. Obtenir de bons conseils : le rôle des conseillers en matière d'égalité des sexes

L'inclusion de conseillers en matière d'égalité des sexes aux différentes étapes du processus d'assistance électorale est une stratégie importante qui permet de combattre les malentendus et les applications erronées de l'intégration de la dimension de genre. Étant donné que les organisations internationales se familiarisent de plus en plus aux politiques d'intégration de la dimension de genre et qu'elles les adoptent de plus en plus fréquemment, les experts en matière d'égalité entre les sexes sont de plus en plus sollicités pour apporter ces nouvelles compétences aux projets électoraux.

Le PNUD a été un précurseur dans ce domaine, spécialement à travers le GPECS qui est composé de quatre domaines prioritaires, dont l'intégration de la dimension de genre. Comme cela est mentionné dans l'évaluation du PNUD portant sur son programme d'assistance électorale, le GPECS a fourni au PNUD un mécanisme permettant de promouvoir

« Pour que l'intégration de la dimension de genre ait un minimum d'efficacité, il est impératif qu'il y ait des ressources et des conseillers techniques durant la phase préélectorale du cycle électoral. Cela permet aux structures, à la planification stratégique et opérationnelle d'introduire des éléments relatifs à l'égalité des sexes à la base de leurs activités, éléments qui seront repris dans le document-cadre. Appliquer cette règle uniquement pendant la phase des élections signifiera inévitablement que le volet des sexospécifités sera mis de côté en raison des pressions que génère une telle situation. »

Bureau de pays en Afghanistan

plus systématiquement l'autonomisation des femmes tout au long du cycle électoral. Il a créé un modèle rigoureux de collaboration entre son Conseiller mondial, le Groupe de gouvernance démocratique et l'Équipe du PNUD chargée de la problématique hommes-femmes basés au siège et sur le terrain. Ce partenariat a permis au PNUD d'exploiter plus efficacement les compétences techniques de l'organisation dans le domaine de l'assistance électorale et de l'égalité entre les sexes.

La croissance des capacités internes et la plus grande attention accordée au sein du PNUD à l'égalité entre les sexes et à son importance en tant qu'objectif à part entière et en tant que moteur du développement ont fait de l'intégration de la dimension de genre une plus grande priorité au sein des BP. L'étude du PNUD sur l'impact à long terme de son assistance électorale a montré que les conseillers en matière d'égalité des sexes ont été particulièrement utiles pour mettre au point des indicateurs appropriés et efficaces permettant de mesurer l'état d'avancement des activités liées à l'égalité des sexes et pour former un personnel national et international sur le sujet de l'égalité entre les sexes. Il est arrivé dans certains cas que les conseillers en matière d'égalité des sexes aient eux aussi contribué à l'élaboration de mandats pour le recrutement de CTP.

Les conseillers en matière d'égalité des sexes qui font partie des équipes d'assistance électorale, ont permis de mieux intégrer la dimension de genre. La présence de membres du personnel qui se consacrent spécifiquement à ce sujet et qui peuvent travailler directement avec les OGE a permis aux institutions de reconnaître les dimensions sexospécifiques de leurs travaux et de les affronter de façon plus complète et plus systématique. Ce personnel spécialisé qui pouvait partager ses connaissances et ses compétences a également donné la possibilité aux BP du PNUD de mieux comprendre la notion d'intégration de la dimension de genre.

Un expert en questions d'égalité des sexes peut être inclus de plusieurs façons. Certains prestataires d'assistance internationaux ont recouru à des conseillers en questions d'égalité des sexes, et à des points de contact sur ces mêmes questions qui ont souvent d'autres responsabilités, ainsi qu'à des consultants, pour développer les capacités de leurs propres effectifs et de leurs partenaires. Il arrive de plus en plus fréquemment que les organisations internationales aient recours à des consultants spécialisés, qui sont sur place pendant une période plus courte et qui sont plus disponibles. Les conseillers se consacrant spécifiquement aux questions d'égalité des sexes, qui sont encore relativement rares, ont tendance cependant à avoir l'incidence la plus considérable sur l'intégration de la dimension de genre et sur les résultats en matière d'égalité des sexes obtenus par l'assistance électorale.

Il est clair que la création d'un poste de conseiller en matière d'égalité entre les sexes a aidé certains BP à améliorer leur programmation dans ce domaine. Engager un conseiller se consacrant spécifiquement aux questions relatives à l'égalité des sexes a été une approche plus efficace que le modèle du point de contact pour les questions d'égalité des sexes, cas de figure qui suppose qu'un membre du personnel s'occupe des questions d'égalité entre les sexes ayant d'autres responsabilités de programmation qui lui incombent et qui sont sans rapport avec la problématique hommes-femmes. Le conseiller se consacrant spécifiquement aux questions d'égalité entre

les sexes a fourni un encadrement continu ainsi que des conseils techniques durant la période préélectorale, ce qui a constitué un soutien inestimable pour les OGE, qui dans la plupart des cas ne pouvaient pas tenir compte systématiquement de l'option égalité des sexes dans leurs stratégies à long terme. La possibilité d'avoir accès à des conseils constants et à un soutien spécifique durant les processus de planification a eu un impact clair sur les différents aspects des activités des OGE. Des cas exemplaires de réussite ont été observés au :

- Burundi, où le vaste choix de programmes liés aux questions d'égalité des sexes et les progrès significatifs enregistrés en matière de participation électorale des femmes ont pu être clairement attribués à la présence d'un conseiller en matière d'égalité des sexes.
- Népal, où le projet de soutien électoral du PNUD a effectué une analyse de la Commission des élections au Népal (ECN) et a fourni un conseiller en matière d'égalité des sexes pour aider l'ECN à mettre en œuvre les recommandations liées à l'intégration de l'égalité des sexes. L'IFES et le PNUD ont également collaboré avec l'ECN pour créer des documents de plaidoyer sensible au genre. En réponse à ce mandat, la Mission de l'ONU au Népal (MINUNEP) a mis à disposition un conseiller en matière d'égalité entre les sexes en 2007, bénéficiant d'un soutien technique conséquent fourni par l'équipe spéciale pour l'égalité des sexes du DOMP, afin de fournir une optique sexospécifique aux activités de la mission ayant pour objectif l'engagement des femmes dans le processus politique, et plus spécifiquement la promotion du quota de 33 pour cent de participation de femmes.
- La Tunisie, où le conseiller en matière d'égalité des sexes a aidé la direction de l'OGE à se familiariser avec les différents processus électoraux, à recevoir un soutien technique et à élaborer des textes juridiques tout en gardant à l'esprit la problématique hommes-femmes dans chacune de ces activités. Cela a permis aux experts d'amender le code électoral pour soutenir les femmes analphabètes lorsqu'elles votaient, et faire en sorte que leur vote ne soit pas exploité. Le fait que l'OGE ait eu un conseiller se consacrant spécifiquement aux questions d'égalité des sexes a également permis au PNUD de fournir à la Commission des directives et des appuis techniques sur le contenu des documents sur l'éducation des électeurs en matière d'égalité des sexes. L'OGE a revu le contenu des documents sur l'éducation des électeurs – affiches et manuels – pour s'assurer qu'ils étaient sensibles aux questions d'égalité des sexes.

Il est important que le conseiller se consacrant spécifiquement à l'égalité des sexes ne soit pas le seul à assumer la responsabilité de l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes. En Tunisie, par exemple, le conseiller mis à disposition par le PNUD pour se charger de questions relatives à l'égalité des sexes, a paradoxalement induit les autres partenaires internationaux à déprioriser l'égalité des sexes. En d'autres termes, malgré la bonne coordination entre le PNUD et les autres partenaires de l'assistance électorale dans des domaines tels que la réforme électorale, les services de conseil et les formations, la dimension de genre a été intégrée irrégulièrement à travers les programmes individuels des différents partenaires de l'assistance, car il semblait que le PNUD avait suffisamment 'couvert' la composante 'égalité des sexes'. Cet exemple montre également qu'il est important de sensibiliser les partenaires de l'assistance électorale et d'affiner leur compréhension de ce que signifie l'intégration de la dimension de genre, afin qu'elle ne soit pas cantonnée dans un domaine isolé, mais

qu'elle soit plutôt intégrée à toutes les étapes et dans toutes les interventions.

Aborder l'égalité des sexes en organisant des réunions de coordination et des discussions régulières, permettra de mieux l'intégrer dans toutes les activités de l'organisation. Les autres organisations auront au moins une idée claire de ce qui a été couvert par les programmes du PNUD, de ce qui n'a pas été couvert, et des lacunes éventuelles qui pourraient être comblées afin de garantir que les questions d'égalité des sexes puissent être intégrées dans tous les domaines soutenus par toutes les parties prenantes.

2.2.3. Soutien des donateurs à l'égalité des sexes lors de la programmation électorale

Les politiques des donateurs et des organisations bilatérales peuvent exercer une forte influence sur la façon dont la dimension de genre sera intégrée dans le projet relatif aux élections. Elles peuvent faire preuve d'engagement, établir des normes et fournir des outils pour de meilleurs résultats en termes d'égalité des sexes et renforcer les mécanismes de redevabilité qui créent de nouveaux investissements dans le domaine de l'intégration de la dimension de genre. Le fait que de nombreux donateurs exigent de leurs partenaires qu'ils intègrent l'égalité des genres dans la conception du programme ou décrivent dans des rapports les résultats en matière d'égalité des genres a renforcé leurs engagements.

- En Bolivie, les exigences strictes du gouvernement suédois vis-à-vis de ses partenaires leur demandaient d'intégrer la dimension de genre dans chaque projet et de prouver comment ils avaient accompli cette tâche. Cela représentait un changement de cap radical par rapport à la façon dont l'égalité des sexe avait été abordée dans les programmes de soutien démocratique.
- Au Népal, l'intérêt des donateurs a contribué à promouvoir les efforts d'intégration de la dimension de genre dans plusieurs domaines. L'IFES, par exemple, a noté que les exigences des donateurs garantissaient qu'ils incluent une perspective de genre dans la conception du projet, lors de sa mise en œuvre et dans la rédaction des rapports, ce qui a été clairement reflété par les activités concernant l'inscription des électeurs et leur sensibilisation.
- Au Burundi, le PNUD a soutenu l'IFES afin qu'il collabore avec l'OGE pour collecter des données ventilées par sexe sur le nombre de femmes qui s'inscrivaient et qui votaient. De façon similaire, les exigences en matière de rédaction de rapports du PNUD, d'Oxfam Novib, Peace and development of Canada et de l'ONG belge 11-11-11, ont influencé les OSC burundaises COSOME et OLUCOME qui ont recruté plus de 40 pour cent de femmes pour leurs missions domestiques d'observation en 2010.

> « Des fonds supplémentaires sont nécessaires aux activités contribuant à l'intégration de la dimension de genre et pour renforcer l'autonomisation politique des femmes. »
>
> **Bureau de pays du Malawi**

2.2.4. Coopération et coordination internationales

La coopération entre les entités des Nations Unies et entre le PNUD et d'autres donateurs, crée des opportunités d'innovation et permet une utilisation plus efficace des ressources. Une planification collective permet aux prestataires internationaux d'assistance d'intégrer dans tous les programmes et de façon plus efficace les questions d'égalité entre les sexes.

L'étude du PNUD sur l'impact à plus long terme de son assistance électorale a montré que la collaboration entre le PNUD et ONU Femmes a

été utile pour soutenir les efforts d'intégration de la dimension de genre. Ce qui est important, toutefois, c'est que l'étude a signalé que la sensibilisation des contreparties nationales et du personnel des Nations Unies à l'importance de l'égalité des sexes était cruciale. L'intégration de la dimension de genre aux processus électoraux est efficace lorsqu'elle est liée à la stratégie plus étendue d'intégration de la problématique hommes-femmes des organes nationaux de gouvernance et lorsqu'elle établit une collaboration avec les organismes nationaux de femmes importants et les défenseurs des droits de la femme, notamment les OSC.

Le partage des informations entre les organisations internationales peut contribuer à améliorer la stratégie et les résultats à long terme. Il arrive souvent que les prestataires internationaux d'assistance n'accordent pas de temps à l'étude des travaux d'autres agences ou partenaires concernant la promotion de l'égalité des sexes. Des réunions régulières de coordination entre les prestataires d'assistance électorale et les donateurs (notamment les réunions organisées par le PNUD avec les bailleurs de fonds) qui incluent explicitement une orientation spécifique sur l'égalité des sexes peuvent permettre aux organisations internationales de déployer un plus grand nombre d'activités programmatiques avec moins de ressources et d'accomplir plus en moins de temps. Les efforts de collaboration entre les organisations sur les questions d'égalité des sexes fournissent un espace de discussion sur ces questions, permettent de coordonner les efforts dans ce domaine et facilitent la créativité au sein des programmes d'assistance électorale. Ceci est particulièrement important lorsque les ressources sont rares ou lorsque les financements des donateurs sont versés à une agence principale – souvent au PNUD.

Le partenariat entre les Nations Unies, le PNUD, International IDEA, IFES et l'Australian Election Commission (AEC) (Commission électorale australienne) est un exemple clair de collaboration pour le partage des informations et des ressources, pour mettre au point la méthodologie Renforcement des ressources en matière de démocratie, de gouvernance, et d'élections (BRIDGE). Plus spécifiquement, le Module BRIDGE sur les questions d'égalité des sexes et les élections a été plusieurs fois couronné de succès lors de la formation du personnel des OGE aux pratiques d'intégration de la dimension de genre. En février 2012, par le biais du GPECS, le PNUD a organisé deux ateliers BRIDGE sur le genre et les élections destinés aux OGE et aux représentants du PNUD provenant de l'Europe et de la Communauté d'états indépendants (CEI). L'atelier comprenait des discussions sur les aspects sexospécifiques de l'administration électorale et de la programmation, sur l'incidence des systèmes électoraux et des mesures spéciales temporaires sur la participation électorale des femmes, l'intégration de la dimension de genre dans les OGE et certains des obstacles que doivent affronter habituellement les femmes dans les partis politiques. Les évaluations des ateliers ont montré qu'après cette expérience les participants appréciaient mieux les difficultés complexes que devaient surmonter les femmes pour participer en tant qu'électrices et candidates et qu'ils s'intéressaient plus à la promotion de politiques sensibles à la dimension de genre dans leurs OGE respectifs.

La méthodologie et les partenariats BRIDGE démontrent également comment les responsabilités peuvent être partagées entre les organisations pour répondre aux besoins pressants de formation des administrateurs électoraux et d'autres parties prenantes. En raison du nombre limité de facilitatrices dans le Projet BRIDGE au Népal avant juin 2011, l'IFES a offert une 'Formation des Facilitateurs' (FdF) qui ciblait des femmes de différents groupes de parties prenantes afin d'atteindre des catégories de femmes différentes de celles déjà

invitées à participer. Cela a permis de recruter 17 facilitatrices potentielles supplémentaires qui furent partiellement accréditées dans le programme de formation FdF, et qui ultérieurement ont été pleinement accréditées. De façon similaire, dans la région de l'Afrique, un atelier BRIDGE qui s'est tenu en octobre 2010 avait pour objectif de créer un cadre de facilitateurs et de formateurs et un réseau de praticiens pour les experts en matière d'égalité des sexes et d'élections.

Dans le cas de la Tunisie, la qualité de la coordination entre le PNUD, le NDI et le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR) a produit une formation conjointe novatrice pour les candidates avant les élections. À travers ce partenariat, une série de formations ont été dispensées, couvrant une gamme de sujets se rapportant à la campagne électorale afin de permettre aux femmes de se sentir plus à l'aise face aux médias et de sensibiliser systématiquement les citoyens. Ce partenariat encouragé entre les organisations a permis de toucher de nombreux stagiaires et de couvrir de nombreuses questions : les BP ont mis en exergue d'autres exemples de collaboration et de coordination internationales :

- En Afghanistan, où le BP travaillait avec USAID, le DFID et le CIDA Canadien pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans les processus électoraux.
- Au Bhoutan, où le BP a un programme en cours et des partenariats avec ONU Femmes, la Commission nationale pour les femmes et les enfants, Respect Educate Nurture and Empowerment of Women (RENEW, une ONG locale) et le Département de gouvernance locale dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'intégration de cette problématique.
- Au Zimbabwe, où le BP a créé des réseaux avec l'Union africaine (UA), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et a soutenu la participation de parties prenantes nationales aux conférences régionales de ces réseaux.

2.3. Soutien accordé aux organismes de gestion électorale

En tant qu'organismes chargés d'organiser les élections, les OGE sont des partenaires particulièrement importants de projets d'assistance électorale mis en œuvre par le PNUD. Un OGE sensible à la dimension de genre garantit que les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes soient pleinement prises en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les activités. Les OGE peuvent également tenter de diminuer l'écart entre les sexes en termes d'opportunités de développement et faire en sorte que l'égalité des sexes soit une partie intégrante de leurs stratégies, politiques et opérations. La recherche a révélé que le soutien fourni aux OGE afin qu'ils intègrent l'égalité des sexes dans leurs activités

a contribué à l'acquisition de bonnes pratiques et à l'apprentissage de leçons.

Le renforcement global des OGE afin qu'ils appliquent une approche soucieuse de l'égalité des hommes et des femmes dans les processus électoraux prend de l'ampleur, mais les déficits qui subsistent doivent être affrontés afin que les élections soient gérées en tenant compte des disparités entre les sexes. L'enquête du PNUD a fait ressortir que les BP avaient surtout tendance à soutenir les OGE en préparation du jour du scrutin (35 pour cent) et pour le cadre stratégique électoral (29 pour cent), et que leurs efforts étaient moindres en ce qui concernait l'assistance fournie aux points de contact au sein des OGE (6,5 pour cent) et aux politiques et procédures opérationnelles internes d'intégration de la dimension de genre (9,7 pour cent). Dix autres BP ont noté qu'aucun soutien n'a été fourni aux OGE en matière de mesures concernant l'égalité des genres.

Garantir une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans tout l´OGE exige une analyse approfondie et un plan d'action lui correspondant qui tienne compte des politiques et des procédures ayant une incidence sur les opérations internes et externes. Cette section présente les stratégies spécifiques qui ont eu un certain succès. Les études de cas et les rapports sur les leçons apprises ont identifié sept programmes d'interventions principaux :

- Effectuer une évaluation ou une cartographie de l'égalité des sexes
- Aider la direction générale à inclure une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Nommer ou mettre à disposition des conseillers en matière d'égalité entre les sexes et des agents de contact
- Dispenser au personnel des OGE des formations d'éducation électorale tenant compte de la problématique hommes-femmes

Soutien du PNUD accordé aux organismes de gestion électorale en matière d'égalité des sexes	N	%
Soutien accordé aux OGE afin qu'ils promeuvent la participation des femmes, leur inscription et leur participation le jour du scrutin	11	35.5
Soutien accordé à l'élaboration de lois, de manuels et de codes de conduite liés aux élections	9	29.0
Formations dispensées au personnel sur l'intégration de la dimension de genre	7	22.6
Soutien à une participation croissante des femmes dans les OGE, notamment en tant que commissaires et responsables des bureaux de vote	5	16.1
Assistance en matière d'intégration des questions liées à l'égalité des sexes dans les politiques et procédures opérationnelles des OGE	3	9.7
Soutien pour la nomination de points de contact au sein des OGE	2	6.5
Soutien pour les recherches et les publications sur les questions d'égalité des genres	2	6.5
Violences sexistes liées aux élections	2	6.5
Voyages d'étude/renforcement des capacités avec d'autres OGE	0	0.0
Autres	0	0.0
Aucun soutien fourni	10	

Source : Étude du PNUD sur l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les processus électoraux

- Collecter et analyser des données ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs et leur participation aux scrutins
- Faciliter l'inscription des électeurs
- Faire en sorte que les activités de sensibilisation des électeurs ciblent également les femmes

Intégrer l'égalité des sexes dès le début du processus électoral et à toutes les étapes de l'assistance électorale peut avoir un impact mesurable sur la participation électorale des femmes et de façon plus générale sur l'égalité des sexes. Bien que les dimensions sexospécifiques des élections soient souvent ignorées, les éléments techniques qui sont fondamentaux pour les composantes opérationnelles et logistiques d'une élection ont une incidence différente sur les femmes et les hommes et par voie de conséquence ont une incidence sur la participation électorale.

2.3.1. Évaluation ou cartographie de l´égalité des sexes

Dans de nombreux cas, la préparation des élections est 'aveugle au genre' et les préparatifs électoraux sont faits pour les électeurs et les candidats en analysant peu les questions relatives à l'égalité des sexes, étape fondamentale à l'intégration de la dimension de genre tout au long du processus électoral. Une évaluation ou une cartographie de l'égalité des sexes qui étudie la composition de l'OGE et ses pratiques peut offrir une vue d'ensemble de « l'état » de l'égalité des sexes au sein de l'OGE. Toute cartographie de ce type peut examiner la situation actuelle des femmes en tant qu'électrices et candidates. Cette première étape importante peut être accompagnée également d'une évaluation de la situation en matière d'égalité des sexes au sein de l'OGE.

L'étude du PNUD sur l'impact à long terme de son assistance électorale a conclu qu'un exercice de cartographie bien structuré peut fournir une analyse exhaustive de la situation et fournir une base pour la planification des modifications nécessaires à apporter pour combler les lacunes identifiées. L'étude a prévenu cependant qu'il pourrait être nécessaire de concevoir des stratégies et des mesures d'incitations pour les contreparties nationales, telles que les OGE, les parlements et les partis politiques, afin qu'ils tiennent dûment compte de l'intégration de la dimension de genre. L'assistance technique du PNUD fournie aux OGE a fait preuve de leadership dans ce domaine et a produit des recommandations spécifiques qui peuvent améliorer les capacités des OGE à intégrer la dimension de genre :

- Le Népal est un bon exemple en matière d'identification des priorités de la programmation à travers une évaluation ou cartographie de l'égalité des sexes. En 2010, l'ECN a demandé au PNUD de l'aider à intégrer une perspective de genre dans ses activités. Le PNUD et l'IFES ont demandé à un expert sur les questions de liées à l´égalité des sexes d'effectuer un exercice de cartographie, en examinant les leçons apprises de l'élection de 2008 et d'évaluer les pratiques actuelles. L'objectif de cette cartographie était d'identifier les initiatives se rapportant aux questions d'égalité entre les sexes et d'inclusion sociale, et de trouver les déficits institutionnels au sein de la Commission et dans des processus électoraux spécifiques, pour ensuite proposer des recommandations fondées sur ces conclusions. Cette cartographie a été à la base du soutien fourni par le PNUD à l'ECN sur l'égalité entre les sexes dans l'administration électorale et a inclus des recommandations comme l'adoption d'une politique favorable à la parité des sexes, la mise en place d'une unité sur le genre et la formation d'un groupe consultatif d'experts qui fournirait

des contributions relatives à l'égalité des sexes aux travaux de l'ECN.

- De façon similaire, en Bolivie, le CIDA et Sida ont coopéré pour embaucher un consultant qui devait effectuer une analyse des disparités entre les sexes à la Cour électorale nationale afin de déterminer comment aider au mieux l'institution à intégrer la dimension de genre.
- Au Malawi, en Moldavie et au Pakistan, le PNUD et ONU Femmes ont soutenu des évaluations de la place réservée aux femmes dans l'OGE.

Idéalement, les évaluations relatives à l'égalité des sexes devraient être accompagnées d'un plan d'action qui précise comment l'OGE propose d'aborder l'insuffisance des résultats en matière d'égalité des sexes.

2.3.2. Soutien aux équipes dirigeantes

L'engagement des hauts fonctionnaires électoraux à prendre en considération les lacunes en termes de participation féminine, et à élaborer des politiques et des activités pour les corriger est essentiel pour que les OGE qui ne sont pas sensibles à la dimension de genre deviennent des organismes qui comprennent techniquement quelle est l'efficacité de l'intégration de cette dimension. Sans le soutien des équipes dirigeantes des OGE, l'intégration de la dimension de genre dans toute l'institution qui travaille souvent dans des délais très serrés, deviendrait très difficile et manquerait de durabilité.

Recruter plus de femmes au sein de l'OGE à tous les niveaux de prise de décision est une manière de sensibiliser le public à l'intégration de la dimension de genre. L'étude du PNUD a montré que le recrutement des femmes dépendait des politiques spécifiques mises en place au sein de l'OGE pour promouvoir les femmes et l'attrait global des OGE en tant que lieu de travail pour les femmes.[3] Dans des contextes d'après-guerre et transitionnels en particulier, le recrutement ou la nomination de femmes semblerait être difficile. En Afghanistan par exemple, le projet ELECT a travaillé avec la Commission électorale indépendante pour mettre au point des horaires de travail et des procédures internes qui s'adapteraient aux difficultés culturelles et sécuritaires que doivent affronter les employées.

- Au Burundi, le placement de femmes à des postes exécutifs au sein de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ainsi que dans tous ses bureaux locaux a permis de promouvoir une réforme tout en envoyant un message clair en faveur de l'inclusion des femmes.
- En Afghanistan, près de 30 000 femmes ont été embauchées pour gérer les bureaux de vote et plus de 7 500 femmes ont fourni leur aide en tant que 'chercheuses'. Cela permettait non seulement aux femmes d'entrer dans les bureaux de vote sans peur ou présenter de risque, mais aussi d'avoir un emploi et de jouer des rôles actifs dans l'administration des élections.
- Cependant, en Tunisie seules deux des 16 membres de l'OGE étaient des femmes. Malgré les efforts significatifs de ces deux femmes chevronnées, un grand nombre de leurs recommandations concernant le renforcement de la participation des femmes dans la gestion des élections n'ont pas été prises en considération.

Le rôle des cadres dirigeants en tant que champions des réformes en matière d'égalité des sexes au sein de l'OGE est crucial. En Mongolie,

[3] On trouvera d'autres informations sur la participation et la prise de responsabilités à part égale des femmes et des hommes dans l'administration publique et les obstacles empêchant l'adoption de bonnes pratiques dans UNDP 2014. *Global Report on Gender Equality in Public Administration (Rapport mondial sur l'égalité des sexes dans l'administration publique).*

un membre masculin du parlement a lancé une campagne de 45 jours pour promouvoir la participation politique des femmes après avoir participé en 2011 à la Réunion du réseau de praticiens en matière électorale du PNUD dans la région Asie–Pacifique.

2.3.3. Conseillers et agents de contact en matière d'égalité des sexes

Une expertise et un personnel spécialisés ont permis d'adopter une approche plus intégrée à l'égalité des sexes dans l'OGE. Les conseillers en matière d'égalité entre les sexes peuvent permettre aux institutions d'identifier efficacement les dimensions sexospécifiques de leurs activités et de garantir un suivi pour répondre aux insuffisances ou pour atteindre systématiquement les cibles fixées. Les études de cas montrent que la fourniture de conseils constants et d'un soutien spécifique lors des processus de planification a eu une incidence visible sur l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre des activités de l'OGE.

Les conseillers du PNUD en matière d'égalité des sexes ont été intégrés dans les équipes d'assistance électorale au Népal et en Tunisie. Les conseillers partageaient les locaux de l'OGE afin de fournir un soutien régulier. Au Népal le conseiller du PNUD en matière d'égalité des sexes a aidé l'ECN (Commission des élections au Népal) afin qu'elle effectue une cartographie interne de la place réservée aux femmes et qu'elle mette en œuvre des recommandations liées à l'égalité des sexes. Le conseiller du PNUD en matière d'égalité des sexes a travaillé en étroite collaboration avec l'ECN pour la rédaction des principaux documents, à savoir sur la politique d'intégration de la dimension de genre, sur une note de synthèse pour une section de l'égalité des sexes et sur une note de synthèse pour un groupe d'experts conseillers. Cela a abouti à la nomination par l'ECN d'un point de contact pour les questions d'égalité des sexes (en tant que secrétaire associé) dans la Commission. Le PNUD a également appuyé le point de contact de l'ECN

afin qu'il acquière des compétences dans le domaine de l'égalité des sexes en lui fournissant une formation BRIDGE et en soutenant des formations pratiques sur l'intégration de la dimension de genre dans les OGE en 2011, lors d'une visite d'étude à la Commission électorale sud-africaine.

L'assistance technique du PNUD aux OGE a fait preuve d'initiative dans ce domaine et a montré que des conseillers spécialisés augmentent sensiblement la possibilité que les OGE mettent en pratique des réformes durables pour promouvoir l'égalité des genres.

2.3.4. Formation du personnel OGE à des élections soucieuses de l'égalité des sexes

Pour qu'un OGE puisse se consacrer systématiquement à l'égalité des sexes, le personnel pourrait avoir besoin d'être sensibilisé à cette problématique. Il existe plusieurs méthodes permettant d'utiliser les formations pour promouvoir l'égalité entre les sexes :

- Formation de sensibilisation à l'égalité des sexes destinée au personnel

- Formation spécialisée, notamment pour les agents de contact sur les questions d'égalité entre les sexes, ou formations sur des politiques ou des sujets spécifiques
- Intégration de la dimension de genre dans toutes les formations dispensées par l'OGE, pour garantir que les procédures électorales soient sensibles à cette dimension
- Formation pour garantir les mêmes opportunités d'emploi et renforcer les capacités dans des domaines spécifiques

Les formations de sensibilisation à l'égalité des sexes dispensées au personnel de l'OGE constituent une bonne pratique reconnue pour la programmation de l'assistance électorale, bien qu'elle n'ait pas été appliquée de façon générale dans les programmes d'assistance électorale. Le Module BRIDGE de 'Genre et Elections' est reconnu comme étant un outil de formation intensif et utile pour les administrateurs électoraux, le personnel du PNUD, les futurs formateurs et autres parties prenantes. Un modèle révisé et mis à jour, accompagné d'un programme sur mesure élaboré par le PNUD, tient compte de l'intégration de la dimension de genre dans toutes les questions d'administration électorale et emploie un modèle en cascade pour accréditer les nouveaux facilitateurs, maximisant ainsi sa portée. Au Népal, les formations BRIDGE ont été abondamment utilisées pour renforcer les capacités de tous les administrateurs électoraux de l'ECN, notamment en dispensant les formations dans les régions. Comme cela a été mentionné précédemment, le point de contact de l'ECN chargé de la coordination des questions liées à d'égalité des sexes a également suivi une formation ciblée par le biais d'échanges entre pairs avec l'OGE en Afrique du Sud.

Le Module révisé de BRIDGE sur le genre, utilisé pour former le personnel des OGE aux questions liées à l'égalité des genres et aux élections, est le premier de son genre à être considéré comme un outil de formation intensive et utile pour les administrateurs électoraux, le personnel du PNUD, les futurs formateurs et autres parties prenantes.

2.3.5. Données ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs et leur participation

Les données ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs et leur participation sont nécessaires pour effectuer des analyses de base sur la participation des électeurs, de telle sorte que les OGE puissent répondre correctement aux besoins de tous les électeurs. Ces données fournissent des informations clés qui permettent aux OGE de résoudre tout problème lié à la participation des femmes, tel que les taux faibles d'inscription dans différentes régions, et de concevoir des programmes pour y répondre correctement.

Les données cependant ne sont pas collectées systématiquement, comme l'a signalé le BP en Albanie :

- Le taux de participation des femmes aux élections était d'environ 46 pour cent du nombre total de personnes qui ont voté (aux élections de mai 2012), mais l'OGE ne possède pas de données de référence pour effectuer une comparaison.

Parmi les cinq études de cas, seules celles effectuées en Tunisie et au Népal étaient accompagnées de données ventilées par sexe sur l'inscription des électeurs et leur participation. La Bolivie par contre ne possédait aucun système de collecte de données ventilées par sexe, malgré le passage à un mode de scrutin biométrique. Au Burundi, les groupes civiques ont assumé la responsabilité de collecter des données ventilées par sexe, mais n'avaient pas les moyens d'analyser les données.

2.3.6. Faciliter l'inscription des électeurs

Le processus d'inscription est fondamental à la participation au processus électoral. Si les femmes sont exclues des efforts d'inscription, il est fort possible qu'elles ne puissent voter le jour des élections. L'inscription des femmes qui leur permettra de voter exige de comprendre l'environnement politique et les obstacles potentiels qu'elles doivent affronter, et d'élaborer des stratégies spécifiques, le cas échéant. Les OGE et les ministères appropriés pourraient avoir à mettre au point des étapes adaptées spécifiquement à la situation pour faciliter l'inscription des électrices, comme la recherche le démontre :

- Le fait de ne pas posséder les documents d'identité nécessaires pour s'inscrire peut poser des difficultés aux femmes. Au Burundi, des cartes nationales d'identité ont servi de cartes d'électeur et le nombre d'électrices burundaises inscrites risquait d'être faible, car les femmes qui n'avaient pas leur carte d'identité étaient plus nombreuses que les hommes. Le PNUD et d'autres entités qui ont complété les fonds électoraux existants par des Fonds pour la Consolidation de la paix ont lancé une vaste campagne de cartes d'identité afin que les femmes et les hommes puissent s'inscrire et voter. La campagne a fourni à un million de Burundais, dont 560 000 étaient des femmes, des cartes d'électeur. En partenariat avec le ministère de l'Intérieur, le PNUD a ciblé les femmes rurales pauvres, car elles étaient les moins susceptibles de posséder des cartes d'identité.
- Le soutien du PNUD au Tribunal électoral suprême en Bolivie entre 2002 et 2010 a renforcé plusieurs processus internes, notamment le nettoyage et la mise à jour des listes électorales et l'amélioration du registre d'état civil. Le projet a eu des résultats positifs, car il a comblé les lacunes en termes d'inscription des électeurs et des électrices et a corrigé un processus de nettoyage antérieur qui avait éliminé à tort des centaines de milliers de femmes, car elles avaient changé de nom après leur mariage. Le projet a également appuyé la délivrance de documents d'identité à des Boliviens sans documents, spécialement à des femmes pauvres et à des membres de groupes autochtones. L'objectif était non seulement de garantir aux femmes le droit d'obtenir une carte d'identité, mais aussi de les motiver à enregistrer leurs enfants.
- Le projet du PNUD en Bolivie a réussi à moderniser sensiblement le Registre électoral biométrique en comblant le décalage traditionnel qui existait entre les inscriptions des électeurs et des électrices et en corrigeant un processus de nettoyage antérieur qui avait à tort éliminé des centaines de milliers de femmes du système et des listes électorales. En 2011, le registre électoral biométrique a enregistré plus de 5,2 millions d'électeurs inscrits officiellement, dont 51 pour cent étaient des femmes et 49 pour cent des hommes.
- Plus récemment, en Égypte, ONU Femmes et le PNUD ont soutenu le projet *Women Citizenship Initiative* (Initiative de citoyenneté féminine) avec le ministère d'État pour le développement administratif. Le projet visait à « garantir les droits fondamentaux de citoyenneté aux femmes durant la transition démocratique en Égypte » en permettant aux femmes pauvres et marginalisées vivant dans des régions rurales et marginalisées d'obtenir leurs cartes nationales d'identité et d'avoir accès en leur qualité de citoyennes à leurs pleins droits. Le projet avait pour objectif d'émettre deux millions de cartes nationales d'identité pour les Égyptiennes.

Les OGE et les ministères peuvent adopter des mesures adaptées spécifiquement au contexte pour faciliter l'inscription des

électrices. L'inscription des femmes par les OGE est fondamentale à leur participation durant tout le reste du processus électoral.

2.3.7. Cibler les femmes dans le cadre de la sensibilisation des électeurs

La sensibilisation des électeurs comprend des activités qui informent et éduquent les personnes spécifiquement sur les élections et plus généralement sur la démocratie. L'expérience a montré que des activités de sensibilisation ciblées sur les électrices au niveau local ont étendu la participation aux élections et assuré une meilleure sensibilisation générale aux questions relatives à l'égalité des sexes et à la participation politique. Les OGE et les groupes de citoyens ont touché les électeurs en ayant recours aux médias et aux documents de plaidoyer.

- En Tunisie, l'OGE a fortement mis l'accent sur l'intégration de la dimension de genre dans ses processus de sensibilisation externes qui ciblaient un engagement civique plus important durant les élections avec une démarche tenant compte spécifiquement de la problématique hommes-femmes. L'objectif principal était de permettre aux OSC d'accéder plus facilement aux informations sur les procédures arrêtées par le Conseil indépendant des élections (ISIE), d'harmoniser les contenus des outils de sensibilisation et de garantir qu'ils soient conformes aux procédures arrêtées par l'ISIE et, finalement, de sensibiliser les OSC à leurs rôles en tant que fournisseurs d'informations aux électeurs.

- Au Népal, le PNUD et d'autres prestataires d'assistance ont soutenu les campagnes médiatiques sur l'éducation des électeurs et la participation politique des femmes. Des phrases musicales à la radio, des spots et des interviews télévisés ont diffusé largement des informations encourageant la participation des femmes aux élections. Étant donné que 90 pour cent des Népalais écoutent la radio, la campagne médiatique s'est efforcée principalement d'informer les électeurs à travers des messages radiophoniques sensibles à la dimension de genre. ONU Femmes a soutenu une organisation féminine œuvrant à travers les médias nommée Sancharika Samuha afin qu'elle lance une campagne médiatique qui inclurait des articles sur différentes questions liées à l'égalité des sexes et sur les élections dans plusieurs revues imprimées, et à travers des entretiens et des discussions dans les médias électroniques.

- En Tunisie également, le PNUD a soutenu des outils de sensibilisation médiatique importants, tels que des chansons et des médias sociaux. Le jeu interactif DemocraTweet était un outil conçu pour les jeunes électeurs, en arabe et en français devant fournir des informations sur les élections, encourager l'apprentissage des principes démocratiques et renforcer la citoyenneté. Avant l'élection de 2011, le PNUD a également soutenu l'enregistrement d'une chanson populaire, « enti essout » (Tu es la voix) qu'un groupe d'artistes bénévoles talentueux recrutés par le PNUD a écrite et enregistrée. Sa popularité s'est répandue rapidement sur l'internet et la chanson est devenue un hymne de l'élection.

Il faut faire tous les efforts possibles pour garantir que l'égalité entre les sexes soit intégrée aux documents destinés à l'éducation des électeurs et à l'éducation civique dans les communications externes et les documents des OGE et des groupes civiques. Par exemple, les documents visant à éduquer les électeurs et à les sensibiliser à l'éducation civique pourraient refléter visuellement les deux sexes et tenir compte des préoccupations tant des hommes que des femmes en matière de participation aux élections.

2.4. Participation des femmes aux élections en tant que candidates

Parallèlement et parfois concomitamment à l'assistance électorale, le PNUD a mis en œuvre des programmes complets de soutien des candidates et des femmes élues au sein des administrations. Normalement, ces activités ne relèvent pas du domaine d'assistance électorale assigné aux Nations Unies et entrent plutôt dans le cadre du soutien plus étendu apporté à la gouvernance ou au parlement, ou encore aux projets d'égalité entre les sexes. Chacune des cinq études de cas a identifié des programmes ayant pour objectif de soutenir le renforcement des capacités des candidates. La recherche a signalé plusieurs difficultés qui empêchaient les femmes d'être élues à des fonctions politiques, comme le manque de financements pour la campagne, le manque de soutien des partis politiques et les images négatives véhiculées sur les dirigeantes politiques, notamment par les médias.

Certaines interventions programmatiques effectuées par le PNUD et d'autres organisations se sont efforcées de surmonter ces contraintes. Il est également important de créer des synergies avec d'autres programmes électoraux. L'assistance fournie aux candidates se présentant aux élections doit également prendre en considération les lois, les politiques et les procédures qui ont une incidence sur leur participation. Par exemple, les efforts qui aident les OGE et les médias à permettre aux femmes de s'inscrire plus facilement en tant que candidates ou de gagner en visibilité, doivent avoir lieu de concert avec le renforcement des capacités des candidates.

Cette section présentera les sept principales interventions programmatiques identifiées dans la recherche :

- Cadre normatif et réformes des lois électorales devant soutenir la participation des femmes, y compris des mesures spéciales temporaires, le cas échéant
- Renforcement des capacités des femmes désirant se présenter comme candidates
- Faciliter les réseaux des dirigeantes élues
- Couverture médiatique et accès aux financements
- Soutien aux partis politiques
- Soutien aux femmes dans la société civile
- Combattre la violence à l'égard des femmes en politique

Un autre domaine qui n'est pas couvert dans ce compte rendu, mais qui est mentionné dans les études de cas est le soutien fourni aux femmes après les élections par le truchement de projets ou de programmes d'assistance parlementaire ayant pour but d'effectuer des réformes constitutionnelles.

2.4.1. Cadre normatif et réformes juridiques

Les conventions et les déclarations internationales fournissent un cadre pour les États membres leur permettant de légiférer sur des questions clés telles que les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et autres problèmes d'ordre mondial. Le cadre international est un outil essentiel de plaidoyer pour faire avancer les réformes juridiques devant promouvoir l'accès des femmes aux organes politiques de prise de décision, notamment en établissant des cibles de représentation numérique.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies

> « L'évaluation du projet d'assistance électorale montre qu'il est nécessaire de cibler spécifiquement les femmes en tant que groupe. Il faut attribuer des fonds spécifiques pour soutenir les candidates. »
>
> **Bureau de pays de la Gambie**

(UNSCR) 1325 et les résolutions afférentes, y compris UNSCR 2122, continuent d'être d'importants outils de plaidoyer pour les groupes de femmes et les organisations d'assistance. Ceci est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de garantir une plus large participation des femmes à la consolidation de la paix, au maintien de la paix, à la prévention des conflits et à la reprise. La UNSCR 1820, en particulier, affronte les violences sexuelles durant les conflits et dans les situations post-conflit.

- Au Népal, plusieurs OSC ont signalé qu'elles avaient utilisé la UNSCR 1325 pour sensibiliser le public et conférer une valeur mondiale à leurs efforts de plaidoyer. ONU Femmes a soutenu Shantimalika, un réseau de femmes travaillant sur la paix et la sécurité au Népal, afin qu'il entreprenne un programme de sensibilisation national et au niveau du district sur les UNSCR 1325 et 1820 pour les partis politiques, les représentants du gouvernement et les groupes de la société civile. Le programme de sensibilisation devait concentrer ses efforts sur la promotion de la participation politique des femmes dans l'Assemblée constituante (AC). Plusieurs cadres de haut niveau au sein de l'OGE ont signalé qu'ils avaient reçu une formation sur les UNSCR 1325 et 1820 dispensée par les Nations Unies et d'autres agences, ce qui a été déterminant pour leur sensibilisation à l'égalité entre les sexes.
- Au Burundi, la Synergie des partenaires promouvant les droits des femmes, ainsi que d'autres groupes de femmes ont tiré profit d'une formation qui a utilisé la UNSCR 1325 pour éduquer les femmes et convaincre leurs collègues masculins. Des cibles régionales ont été également utilisées par l'UA pour promouvoir et préparer d'autres femmes à militer en faveur d'une plus grande participation électorale des femmes.

Toutes les études de cas ont révélé que l'appui fourni par le PNUD, ONU Femmes et d'autres organisations aux activités de plaidoyer a été important pour obtenir les résultats attendus en termes d'augmentation du nombre de femmes élues à des fonctions publiques. Il est crucial que ce soutien soit fourni aussi rapidement que possible. Au Népal, par exemple, le PNUD a soutenu les OSC de femmes qui se sont efforcées d'influencer les membres de l'Assemblée constituante en ce qui concernait la loi électorale. Et bien que la loi électorale ait été soumise à l'AC avec des délais minimes pour intervenir, le rôle d'ONU Femmes s'est révélé crucial, car il a permis d'aider les femmes à se familiariser aux détails, en analysant la loi et en soutenant le plaidoyer des femmes auprès des membres de l'AC. De façon similaire, au Kirghizistan, le PNUD a fourni au parlement des conseils spécifiques sur la problématique hommes-femmes afin qu'il collabore avec les femmes sur la loi électorale.

Le cadre normatif a fourni une base pour le plaidoyer en faveur des modifications à apporter aux lois électorales et à d'autres lois devant garantir une présence accrue des femmes au sein des organes de décision, conformément aux cibles internationales. L'adoption d'une législation sur la parité ou de lois introduisant des réformes telles que des quotas électoraux a été efficace pour améliorer la représentation équilibrée des sexes au sein des institutions élues.

2.4.2. Renforcement des capacités des femmes aspirant à être candidates

On constate systématiquement que la formation des candidates est extrêmement bénéfique et qu'elle a constitué une caractéristique dominante des travaux entrepris dans les BP du PNUD. Bien souvent, cette mesure est un complément vital aux réformes législatives importantes, telles que l'introduction de mesures spéciales temporaires, notamment les quotas. Les candidates qui se présentent

pour la première fois ne savent souvent pas comment mener une campagne en raison de leur manque d'expérience qui s'exprime par un manque de confiance et un sentiment de malaise face au public. Les femmes ont souvent mentionné qu'elles étaient peu sûres d'elles lorsqu'elles devaient affronter les médias et le public, ce qui permet d'inférer qu'elles ont besoin de formations supplémentaires pour renforcer leurs capacités. La formation des candidates peut se concentrer sur un ensemble de stratégies d'apprentissage, mais comprend normalement des éléments relatifs à la campagne électorale et aux stratégies efficaces dans ce domaine, des outils pour les prises de responsabilité, des techniques de communication et de plaidoyer, des moyens de mobiliser les ressources, et la gestion des conflits.

- En Tunisie, la loi qui exige la parité pour les listes de candidats a provoqué une hausse soudaine de la demande de candidates par les partis politiques dans un contexte où les femmes ayant des antécédents politiques étaient rares. Il est donc particulièrement important de fournir des formations appropriées qui encourageront les femmes à se porter candidates et à contribuer à renforcer leurs capacités à mettre au point un plan de campagne électorale et un programme, à cibler les électeurs et à trouver des financements.

- Au Népal, une importante partie des soutiens des donateurs se sont concentrés sur la formation des candidats durant la période précédant les élections de l'Assemblée constitutionnelle. NDI, ONU Femmes et Jagaran Nepal, une ONG locale, avaient pour objectif principal de former les candidates, avant et après les élections. Les formations dispensées concernaient les fonctions parlementaires et la manière d'interagir avec les médias en exposant stratégiquement leurs points de vue et leurs problèmes.

- Au Kirghizistan, la Fondation Soros a organisé des réunions pour mettre au point des plans d'action conjoints entre les spécialistes des questions d'égalité des sexes, les groupes de la société civile et les candidates. La Fondation Friedrich Ebert a eu un rôle déterminant dans le soutien fourni à ce processus de collaboration en finançant les frais de déplacement pour de nombreuses femmes provenant de différentes provinces. Pour les élections locales de 2004 et les élections nationales de 2005, le PNUD et Sida ont encouragé les femmes à participer en tant que candidates, et ont renforcé leurs capacités en leur offrant des formations sur la prise de responsabilités et la création de réseaux.

- En RDP lao, le PNUD a collaboré avec UNIFEM/ONU Femmes, des associations de femmes et le Syndicat des Femmes lao pour fournir des experts internationaux et nationaux qui feraient des conférences durant la Formation sur les techniques de campagne pour les candidates. Le BP a également ciblé des femmes supplémentaires afin qu'elles participent aux ateliers de renforcement des capacités qui ont amélioré les capacités, les connaissances et la confiance des participantes désirant atteindre des postes plus élevés ou briguer une charge publique.

Les programmes de formation sont particulièrement efficaces lorsqu'ils sont structurés sous forme d'activités de mentorat ou de transfert de compétences entre des politiciennes chevronnées et des femmes aspirant à devenir candidates. Dans le cadre du Projet *Winning with Women* (Gagner avec les femmes) que le NDI a promu en Bolivie de 2002 à 2008, le

Forum politique des femmes a revitalisé un processus de transfert de compétences pour les candidates et les candidates potentielles avant, pendant et après les élections. En partenariat avec le Bureau de coordination des femmes, le Forum a participé à des initiatives promues par le PNUD, International IDEA et la Fondation bolivienne pour une démocratie multipartite.

Le BP du Bénin a mis en évidence certaines des difficultés inhérentes à la formation des candidates, lorsque deux femmes seulement ont été élues dans 77 districts lors de récentes élections. Le BP a signalé qu'il était important de fournir un appui rapide et intensif à la formation, surtout aux moments cruciaux, notamment avant et durant la campagne électorale.

Se préparer à devenir candidat est un processus structuré en plusieurs étapes qui exige beaucoup de préparation bien avant la période des élections. Les soutiens fournis de manière continue au programme, qui ne se limitent pas à la période préélectorale et qui se poursuivent pendant la campagne électorale, peuvent augmenter les chances des candidats. Ceci est particulièrement important pour les candidates qui doivent surmonter différents obstacles durant la campagne électorale, tels que des ressources financières moindres, moins de soutien de la part des partis politiques et plus de charges familiales qui leur demandent du temps.

2.4.3. Faciliter les réseaux des dirigeantes élues

Faciliter les réseaux des dirigeantes élues peut contribuer à renforcer leur voix lorsqu'elles plaident en faveur de réformes électorales au nom de celles qui ont vécu directement des difficultés liées à leur appartenance sexuelle. Réunir des groupes de femmes disparates peut être efficace pour développer des stratégies coordonnées, pour partager des enseignements et finalement pour promouvoir une plus grande participation politique des femmes.

Les réseaux peuvent servir à renforcer la confiance et l'amitié entre les femmes, tout comme le mentorat et d'autres relations précieuses qui soutiennent leurs efforts juridiques et personnels. La valeur de ces réseaux pour les questions d'importance nationale est inestimable. La création de partenariats internationaux peut également être utile pour fournir des occasions de mentorat et un soutien moral qui peut aboutir à des alliances politiques productives et à une crédibilité politique.

- Au Burundi, le PNUD a facilité la mise en place d'un réseau de conseillers locaux, ABELO qui a fourni une plateforme afin que les conseillers locaux partagent leurs expériences. Un réseau de femmes a été créé au sein d'ABELO qui a aidé les femmes à comprendre leurs responsabilités de législatrices et a fourni une plateforme pour des efforts de plaidoyer plus importants.
- En Tunisie, les membres de l'AC ont bénéficié de liens avec les organes internationaux des partis politiques, qui ont été facilités par leurs propres partis. Des femmes individuelles au sein de l'AC ont rendu visite à leurs partis partenaires en Europe, en utilisant leurs propres ressources, à la suite de quoi elles ont créé des relations de mentorat. Le Danemark et l'Allemagne ont également formé des réseaux pour interagir avec les partis en Tunisie, permettant ainsi aux activistes politiques d'effectuer des formations à l'étranger. De telles opportunités peuvent se transformer ensuite en partenariats à long terme plutôt qu'en échanges ponctuels.
- Au Cap Vert, le BP a soutenu l'élaboration du Plan pour l'Égalité des sexes et du Plan sur la violence sexiste. Les plans ont

été mis en œuvre en partenariat avec les ONG féminines et les municipalités. Plus spécifiquement, le plan sur les violences sexistes a été mis en œuvre en partenariat avec le réseau d'associations (Rede Sol), la police et d'autres acteurs. Grâce aux efforts coordonnés de plaidoyer de toutes les institutions publiques pertinentes et des OSC, le Cap Vert possède maintenant une loi contre la violence sexiste approuvée par le Parlement.

- Au Népal, le Projet du PNUD d'appui à l'élaboration participative de la constitution au Népal (SPCBN) a soutenu les membres de l'AC et d'autres parties prenantes, en organisant plusieurs assemblées de groupes (comme le Caucus des Femmes, le Caucus des populations autochtones, le Caucus des Dalits) pour discuter de leurs programmes et de leurs plans d'action et pour les élaborer. Leurs efforts se sont concentrés sur la représentation proportionnelle des femmes, des populations autochtones, des Dalits et d'autres communautés marginalisées dans les organes de l'état et ont contribué à l'élaboration d'un système électoral qui faciliterait cet objectif dans les organes élus.

2.4.4. Couverture médiatique et accès aux financements

Étendre l'accès des candidates aux médias peut rehausser leur profil public et leur permettre de rivaliser avec les candidats masculins. Cependant le coût de la publicité politique et d'une couverture médiatique rétribuée peut être prohibitif pour les femmes qui n'ont pas accès aussi facilement aux ressources financières nécessaires à une campagne électorale. Le coût des médias doit être pris en considération pour permettre aux femmes de mener leur campagne plus équitablement avec les hommes. L'assistance fournie par les organisations internationales peut aider à identifier des politiques d'incitation pour les médias ou des programmes éventuels permettant de gérer la couverture des campagnes menées par les femmes, le cas échéant. Les médias peuvent également être encouragés ou soutenus pour couvrir les candidates en tenant compte des spécificités sexuelles de façon responsable et sans discrimination explicite ou implicite.

- En Tunisie, CAWTAR a travaillé avec les journalistes durant des séances conjointes de formation avec les candidates afin qu'ils comprennent les expériences des candidates et soient sensibilisés aux questions qui les préoccupent. D'après CAWTAR, ces efforts ont permis aux candidates de bénéficier d'une meilleure et plus juste couverture médiatique durant les élections de l'AC.
- En Bolivie, AMUPEI, un réseau national de 11 comités régionaux qui coordonnent plusieurs organisations de femmes, a lancé deux campagnes de plaidoyer, *Ready for the Lists* (Prêtes pour les listes) et *Women Ready for Voting* (Des femmes prêtes à voter), en ayant recours aux médias pour promouvoir l'importance du vote des femmes et pour rehausser le profil des candidates.
- Au Kirghizistan, le Projet du PNUD pour les élections a soutenu la production d'annonces d'intérêt public bilingues (en kirghize et en russe) et de spots radio et a organisé des tables rondes et des discussions dans le but de promouvoir la participation électorale des femmes et des jeunes. Le NDI a également soutenu la transmission régulière de programmes télévisés sur des débats politiques sur plusieurs chaînes kirghizes depuis 1999, sensibilisant ainsi le public à plusieurs questions notamment aux droits de la femme.
- En Gambie, une campagne a sensibilisé le pays aux bénéfices sociaux d'avoir des

« La façon dont les messages sur l'égalité des sexes sont communiqués tend à placer les hommes d'un côté – la question a été traité comme un problème uniquement féminin, et non comme un problème familial/sociétal. L'égalité des genres ne concerne pas simplement les femmes, mais également les hommes. Un plan de communication qui implique toute la société est nécessaire. Un programme sur l'égalité des sexes sur le court, le moyen et le long terme doit devenir un instrument de négociation entre les membres de la société. »

Bureau de pays du Cap Vert

femmes à des postes de pouvoir pour briser les obstacles culturels. Plusieurs médias ont été utilisés et des formations ont été dispensées sur le plaidoyer, la prise de responsabilités et le renforcement de la confiance. La campagne a créé un environnement propice pour tous les partis politiques et les OSC, leur permettant d'accéder aux informations, aux formations et d'engager des dialogues politiques. Lors des élections de 2008, à la suite de la campagne, 20 femmes sont entrées en lice, et 15 ont été élues.

En plus de la couverture médiatique, l'accès aux financements pour la campagne électorale a été mis en exergue comme étant un défi constant à la participation des candidates. Le coût élevé des campagnes électorales, la distribution inégale des financements publics (lorsque cela est applicable) et le manque d'accès au crédit peuvent rendre les campagnes inabordables pour de nombreuses femmes qui ont souvent un accès plus limité aux ressources financières. D'autres mesures d'incitation pourraient être prises en considération dans ce domaine.

En Tunisie, des financements publics modestes ont été apportés aux partis politiques pour chaque liste enregistrée de candidats. L'accès aux financements publics en Tunisie n'a que légèrement réduit l'écart entre les sexes. Étant donné que les financements publics étaient distribués à ceux qui dirigeaient la liste d'un parti, ce système était surtout à l'avantage des hommes qui dirigeaient 93 pour cent de l'ensemble des listes des partis politiques. Seule une poignée de femmes ont bénéficié directement de ces financements, tandis que nombreuses étaient celles qui ont lutté pour financer leur campagne électorale.

2.4.5. Soutien aux partis politiques

Le PNUD peut jouer un rôle important de rassembleur avec les partis politiques et les encourager à être plus inclusifs au sein de leurs propres organisations, conformément aux engagements internationaux. Encourager l'équipe dirigeante des partis politiques à soutenir les femmes est nécessaire pour créer des opportunités durables pour les candidates et pour produire des réformes politiques.

- En Bolivie, le PNUD et International IDEA, avec le soutien de Sida, se sont efforcés de renforcer le système des partis politiques dans une situation politique très complexe, tendue et incertaine. Cet environnement politique a permis de réformer les partis politiques. À travers plusieurs projets, les partis ont été encouragés à être plus ouverts à la participation des femmes et des jeunes, notamment à travers l'application de mesures spéciales temporaires.
- En Tunisie, le PNUD a organisé des discussions avec les dirigeants des partis pour les engager dans un dialogue sur la sélection des candidats et les postes de direction au sein des partis. Le PNUD a également travaillé avec les femmes dans les partis pour les aider à coordonner, à définir des questions d'intérêt commun et à jouer un rôle aussi actif que possible dans le parti.
- Au Népal, ONU Femmes a aidé *Jagaran Nepal* à examiner les programmes des partis politiques avant l'élection de l'AC en 2007. Cela avait pour objectif d'encourager

les partis politiques à prendre des mesures concrètes pour promouvoir les droits des femmes, notamment à travers les programmes de leur parti. Sur la base de cet examen, sept recommandations prioritaires ont été faites aux partis.

- Au Cambodge, la formation des candidats par les ONG a été soutenue, tout comme la sensibilisation du public et le lobbying des partis politiques. Dans les provinces où les ONG ont déployé ces activités, le nombre de femmes élues a dépassé la moyenne nationale. Le plaidoyer auprès des partis politiques a également produit des mesures informelles visant à augmenter le nombre de femmes sur les listes de candidats.

2.4.6. Soutien aux femmes dans la société civile

Fournir un soutien précoce et continu aux femmes dans la société civile a été fondamental au renforcement des capacités des femmes et au développement des mouvements de femmes. Cet investissement a joué un rôle primordial dans la hausse des taux de participation électorale des femmes. Cela a créé une base pour les mouvements de femmes organisés qui ont joué un rôle essentiel de chefs de file dans le plaidoyer en faveur des mesures de réforme électorale. Le soutien continu fourni aux coalitions et aux partenariats déjà établis a également été très efficace.

Il est notoire que les mouvements de femmes jouent un rôle de chef de file dans le plaidoyer pour la participation politique des femmes et plus spécifiquement pour les réformes électorales. Sans un puissant mouvement de femmes, les avancées permises pour le compte des femmes élues seraient impossibles. Le PNUD, ONU Femmes et de nombreuses autres organisations internationales soutiennent depuis longtemps les groupes de femmes afin qu'elles deviennent des voix influentes au sein de la société civile.

Les partenariats avec des entités et des agences de l'ensemble du système des Nations Unies se sont avérés utiles au développement des principales organisations de femmes et au renforcement de leurs capacités. Pour obtenir de tels résultats, il est essentiel de fournir une assistance précoce et de convoquer des réunions rassemblant différents groupes de femmes qui éventuellement formeront leurs propres organisations et réseaux.

- Au Burundi, les résultats des élections en 2010 ont été l'aboutissement de plus d'une décennie de partenariats entre les acteurs locaux et internationaux, notamment le DOMP, DAP et ONU Femmes, de concert avec un mouvement croissant de femmes cohérent et organisé. Cela a permis aux femmes de s'organiser elles-mêmes et de faire pression pour qu'un quota soit fixé en 2005 et de plaider pour l'amélioration de la loi en 2010, avec l'introduction d'exigences pour le placement des femmes sur les listes. L'assistance à long terme fournie aux OSC a contribué au renforcement du mouvement de femmes qui a tiré profit des succès collectifs et tiré des enseignements de ses erreurs.
- En Bolivie, la parité des sexes a été adoptée grâce aux femmes qui ont établi des partenariats autour d'un programme spécifique et qui ont développé collectivement des stratégies de plaidoyer. ONU Femmes (alors UNIFEM) a réuni des femmes même

« Pour que les résultats en matière d'égalité des genres soient plus significatifs, il est important d'élaborer un programme avec les partis politiques pour garantir que les femmes ne soient pas en reste et qu'elles puissent assumer leur rôle et se présenter pour des postes importants dans les partis politiques et qu'elles soient prêtes à défendre leurs idées. »

Bureau de pays du Cap Vert

avant Beijing pour les aider à mettre au point un programme avec des enjeux communs dans l'ensemble du pays. Après Beijing, le soutien d'UNIFEM et des donateurs européens a contribué à la création d'organisations de femmes qui continuent de nos jours à travailler ensemble.

- Au Liban, le BP a coordonné étroitement toutes ses activités avec plusieurs contreparties, notamment des ONG nationales telles que l'Association libanaise pour des élections démocratiques (LADE) et la Campagne civile pour une réforme électorale (CCER). Il a également collaboré étroitement avec le Conseil libanais pour les femmes (LCW), une coalition-cadre composée de plus de 170 organisations de femmes dans tout le territoire national. Le BP a coordonné toutes ses activités, en ciblant les femmes avec le LCW, surtout pour les formations dispensées et pour les activités d'éducation des électeurs. Finalement, les principales contreparties du groupe des Nations Unies étaient le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) et UN EAD.

Les OSC ont également démontré qu'elles étaient très capables de mettre en œuvre des projets d'assistance financés par la communauté internationale :

- À Maurice, le PNUD a aidé l'ONG *Women in Networking* (Femmes en réseau) à organiser un forum sur les femmes en démocratie, a appuyé des réunions avec de potentielles candidates et électrices, des séminaires pour les femmes sur le système électoral et le mode de scrutin ainsi que sur leurs droits et leurs devoirs civiques, et des activités de lobbying en faveur des femmes et pour les soutenir.
- Au Kirghizistan, le soutien pour un mouvement de femmes naissant et les dispositions électorales en faveur des femmes ont été les deux principaux investissements effectués par la communauté internationale. L'engagement précoce avec les ONG de femmes qui commençaient à former un mouvement a été également essentiel pour promouvoir les quotas légaux de candidats.

Les soutiens que le PNUD et d'autres agences fourniront dans le futur devraient continuer à renforcer les capacités individuelles des femmes et des organisations féminines, leur permettant ainsi de continuer à jouer un rôle de premier plan à travers le plaidoyer.

2.4.7. Aborder la violence envers les femmes dans le monde politique

Les violences faites aux femmes dans le monde politique ne sont pas souvent signalées, et il existe peu de preuves d'assistance internationale dans ce domaine. Les études de cas ont montré que les femmes en politique sont de plus en plus préoccupées par ce problème et il est nécessaire d'accorder une attention accrue à la lutte contre ces violences et à la programmation de réponses, le cas échéant. Si les violences liées aux élections ne sont pas prises en considération, elles continueront à dissuader les femmes de poser leurs candidatures ou les électrices de participer aux élections. Ces types de violences auxquelles les candidates et les électrices font face diffèrent de celles auxquelles les hommes sont confrontés et comprennent l'intimidation, l'agression sexuelle et les violences conjugales, qui pourraient exiger des réponses différentes de celles déjà en place.

- Le phénomène de la violence politique exercée à l'encontre des femmes en Bolivie a incité l'adoption de la toute première loi rédigée spécifiquement pour résoudre cette question. Les détails de la loi sont novateurs et la longue lutte des parlementaires et des groupes civils pour en obtenir la promulgation est exemplaire.

La loi doit cependant attirer suffisamment de ressources et de volonté politique pour être appliquée.

- Au Burundi, l'initiative collaborative *Amatora Mu Mahoro* a suivi des incidents de violences qui ont accompagné les élections et a produit des résultats ventilés par sexe. Cela a permis aux parties prenantes et aux décideurs politiques de reconnaître l'ampleur des violences et leur nature sexospécifique. Ce type de données fournit une base pour les réformes légales et politiques futures.
- En Tunisie, des femmes aspirant à présenter leur candidature aux élections ont signalé qu'elles avaient abandonné leurs ambitions politiques en raison de violences verbales et physiques. Des évaluations d'expert ont révélé des violences faites aux femmes (candidates et activistes politiques en particulier), malgré une élection essentiellement pacifique. Bien que l'OGE ait reçu des signalisations et des plaintes, il n'avait cependant pas les outils juridiques pour intervenir ou pour défendre les candidates contre les insultes et les actes d'intimidation.
- Le Projet *From Peaceful Elections 2010 to Development of Kyrgyzstan* (Des élections paisibles 2010 au développement du Kirghizistan) a été mis en œuvre dans chacune des sept provinces du Kirghizistan grâce au réseau d'organisations de femmes, *Alliance of Women Legal Initiatives* (Alliance des initiatives féminines juridiques). Durant ce projet de prévention contre les violences électorales, les ONG de femmes ont collaboré étroitement avec les autorités locales et les forces de l'ordre pour répondre de façon proactive aux conflits naissants par le truchement de sept lignes téléphoniques spéciales dans les sept provinces du Kirghizistan, de conférences de presse, de centres de contrôle civique, et d'une série de tables rondes et de réunions de travail dans les régions considérées comme des 'endroits sensibles'.

Les violences perpétrées contre les femmes en politique constituent un nouveau domaine important que les programmes des organisations internationales doivent prendre en considération, et des recherches plus approfondies sont nécessaires pour élaborer, piloter et documenter des réponses appropriées. Bien qu'une législation assortie de sanctions et un cadre d'application constituent des mesures permettant de lutter contre cette situation, les partis politiques et les OGE peuvent également adapter des politiques pour prévenir et enrayer le problème de la violence contre les femmes durant les élections.

3. RECOMMENDATIONS

Les recommandations sommaires qui suivront sont principalement destinées au PNUD, mais pourraient également trouver un écho parmi un groupe plus étendu d'entités onusiennes, parmi les prestataires d'assistance électorale, parmi les donateurs, les OSC et les OGE.

3.1. Évaluation des besoins, conception du projet et évaluation

Une approche holistique de l'égalité des sexes exige que l'on crée des outils pour le personnel du PNUD qui suggèrent des activités et des programmes ciblés pouvant garantir l'égalité des sexes, et des stratégies d'intégration de la dimension de genre, avec les résultats et les indicateurs correspondants qui pourront être utilisés dans les documents de projet. Cette approche exige également des financements suffisants pour mettre en œuvre les interventions ciblées d'intégration de la dimension de genre.

- Conformément aux paramètres fixés par le cadre de politique électorale des Nations Unies, intégrer systématiquement la dimension de genre à la conception et à l'évaluation de tous les projets d'assistance électorale. Élaborer un cadre de résultats qui permettra de suivre la mise en œuvre. Recourir à des experts spécialisés dans les questions liées à l´égalité des sexes pour examiner les documents de projet, le cas échéant.
- S'assurer que la stratégie d'intégration de la dimension de genre soit appliquée à toutes les activités et interventions d'assistance électorale afin d'encourager de manière efficace la participation des femmes aux élections en tant qu'électrices, candidates et membres du personnel de gestions des élections, et gérer les effets sur les hommes et les femmes de l'administration des élections.
- Coordonner avec une palette d'acteurs, notamment EAD, ONU Femmes et, dans un contexte post-conflit, avec DOMP/DAM, les efforts en matière d'assistance électorale qui ont pour objectif de renforcer la participation des femmes. S'assurer

que des opportunités de collaboration soient identifiées et que les opportunités de financements pour des programmes complémentaires soient coordonnées au niveau du pays.

3.2. Renforcer les capacités de programmation internes

Cette étude a montré que, parmi les nombreuses leçons apprises, la capacité à intégrer la dimension de genre est une stratégie qui doit encore être développée et mise au point, notamment au sein même du PNUD.

- Mettre au point et soutenir les capacités internes afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques des États membres et de répondre par des programmes sensibles à la dimension de genre. Cela pourrait exiger d'investir dans les capacités internes, dans la mise au point d'indicateurs et d'autres engagements internes.
- Institutionnaliser les formations de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes pour le personnel électoral, masculin et féminin, au siège du PNUD et dans les BP. Mettre uniquement l'accent sur les points de contact ou sur des conseillers se consacrant spécifiquement à ces questions ne permet pas de tirer pleinement profit de l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes. Cibler la hiérarchie supérieure organisationnelle pour assurer la durabilité et la supervision de ces engagements.
- S'assurer que la formation du personnel reflète la responsabilité partagée associée à l'application d'une approche intégrée de l'égalité des sexes. Examiner les méthodes de formation existantes en ce qui concerne les attentes du personnel et les outils de suivi des performances. Mettre au point des mécanismes de plus grande redevabilité pour le personnel et avec les partenaires en ce qui concerne l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes.
- Créer un groupe interne de spécialistes sur le genre et s'efforcer de retenir le personnel qui a les compétences requises. S'assurer que les experts en matière d´égalité des sexes soient capables de collaborer et de contribuer à une aide électorale plus étendue – et non en vase clos – de sorte que l'ensemble du processus électoral puisse être considéré à travers une perspective de genre.
- S'engager à créer un ensemble de conseillers en matière d'égalité des sexes et des élections qui puissent travailler tant avec les OGE qu'avec les OSC et les candidates aux élections.
- Considérer un soutien pour augmenter le nombre de conseillers en matière d'égalité des sexes qui puissent travailler avec les OGE et faire en sorte que l'assistance à court terme fournie par les conseillers en matière d'égalité des sexes soit institutionnalisée au sein de l'OGE.

3.3. Garantir la coordination avec les partenaires

L'assistance est plus complète lorsqu'elle est coordonnée et que des partenariats inclusifs sont mis en place avec un éventail de parties prenantes. Les donateurs ont joué un rôle efficace à travers leurs politiques qui exigent de prêter particulièrement attention à l'intégration de la dimension de genre dans tous les projets.

- Promouvoir un apprentissage et des échanges constants à travers les collections de leçons apprises et les partages des connaissances avec les entités des Nations Unies, les prestataires d'assistance internationaux et régionaux, les OSC et les OGE.

- S'assurer qu'il existe des synergies entre les donateurs afin que ces questions soient correctement couvertes et que les programmes soient réceptifs et organiser des réunions de coordination pour faire en sorte que l'égalité des sexes soit intégrée aussi largement que possible dans les projets électoraux et dans les organisations.
- Si nécessaire, organiser un groupe de travail se consacrant spécifiquement aux questions d'égalité des sexes afin que la coordination soit efficace non seulement en ce qui concerne la programmation conjointe, mais également entre les donateurs.
- Envisager la possibilité de demander, à l'occasion de chaque accord de financement versé par un donateur, d'inclure une composante égalité des sexes dans tous les nouveaux projets d'assistance électorale mis en œuvre par le PNUD.

3.4. Effectuer des investissements précoces et sur le long terme

Une approche visant à soutenir les candidates, délibérément axée sur le long terme peut être fructueuse et avoir une incidence directe sur leur influence sur la scène politique électorale. Le soutien accordé aux femmes qui contribue à renforcer leur confiance et leurs capacités tout comme l'appui fourni aux jeunes mouvements de femmes, ont créé une base solide pour les avancées électorales des femmes. Une programmation stratégique qui continue à renforcer les capacités individuelles des femmes, comme des institutions et des groupes civiques, apportera d'autres bénéfices et influencera les politiques électorales.

- Adopter une vision à long terme en ce qui concerne le renforcement des capacités des femmes à promouvoir leurs propres droits et à influencer les politiques électorales. L'effort concerté de plusieurs prestataires d'assistance pour soutenir les femmes dans le temps, soit à travers des formations, la sensibilisation des citoyens en recourant à des messages sur la participation des femmes, soit en créant entre autres un réservoir de femmes modèles, a eu une influence sur les avancées électorales. Ce type d'investissements stratégiques fournis par des prestataires d'assistance crée une base plus durable pour le changement.

3.5. Soutenir les OGE inclusifs, et sensibles aux questions d'égalité des sexes

Historiquement, les efforts visant à promouvoir la participation politique des femmes ont mis l'accent sur les candidats, les électeurs et, de plus en plus sur les partis politiques. La communauté internationale doit encore exploiter pleinement la possibilité d'appuyer les efforts des OGE portant sur l'intégration systématique dans leurs opérations internes et dans l'ensemble de leurs stratégies électorales de la composante égalité des sexes. Le soutien fourni aux OGE est essentiel pour garantir des politiques et des procédures soucieuses de l'égalité des sexes dans la gestion et l'administration des élections et permettra des changements institutionnels plus conséquents.

- Au sein de l'OGE, encourager et stimuler la volonté politique d'aborder les insuffisances en termes d'égalité des sexes et constituer un cercle de dirigeants favorables à l'égalité des sexes et de champions masculins.
- Aider les OGE à élaborer des politiques et des procédures qui tiennent compte des questions liées à l´égalité des sexes à toutes les étapes du processus administratif électoral et institutionnaliser la stratégie d'intégration de la dimension de genre. Encourager les OGE à adopter une

politique soucieuse de l'égalité des sexes, créer un groupe sur l'égalité des sexes et/ou former un groupe consultatif d'experts qui fournira des conseils stratégiques sur les questions d'égalité des sexes.

- Soutenir les efforts consistant à examiner régulièrement les cadres électoraux et politiques ainsi que leur impact sur l'égalité des sexes et la participation des femmes. Effectuer une évaluation ou une analyse post-élection pour identifier les insuffisances dans le processus électoral qui seront abordées durant le prochain cycle électoral.
- Aider les OGE à procéder à des examens ou à des évaluations internes des politiques et des opérations – entre autres l'inscription des électeurs, jour du scrutin et sensibilisation des électeurs – avec l'intention d'identifier les déficits en termes d'égalité entre les sexes et de s'accorder sur un plan d'action et sur des cibles pour les corriger.
- S'assurer que les OGE collectent, diffusent et présentent systématiquement des données ventilées par sexe, surtout en ce qui concerne l'inscription des électeurs, la participation des électeurs, les effectifs, et l'enregistrement des candidats.
- S'assurer que les concepts, les stratégies et les objectifs en termes d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension de genre sont largement compris, notamment en aidant les OGE à fournir des formations de sensibilisation aux spécificités sexuelles au personnel à tous les niveaux.

3.6. Promouvoir la participation politique des femmes

Améliorer l'accès, la participation, et la prise de responsabilités des femmes en politique est important, non seulement du point de vue des droits de l'homme, mais également en tant que moyen d'assurer que les femmes puissent s'exprimer sur les décisions qui affectent leurs vies ainsi que les vies de leur famille et de leurs communautés. Étant donné que la représentation des femmes est loin d'être paritaire dans le monde politique, il y a encore beaucoup à faire.

- Assurer un soutien continu aux mouvements de femmes et de la société civile qui se prolonge dans le temps, au lieu d'intervenir à court terme en se concentrant sur les événements électoraux.
- Soutenir dès le début et sur la durée, le développement des dirigeantes et des OSC et appuyer les relations entre les ONG locales, les organisations internationales et les donateurs.
- Étendre le soutien à la participation des femmes au niveau local, que la programmation actuelle a ignoré en grande partie. Le manque de données sur la participation des femmes à ce niveau et les rares programmes de soutien en témoignent.
- Soutenir le partage continu des connaissances et des leçons apprises entre les candidates, les dirigeants, les membres de partis et les OSC pour évaluer les progrès ; garantir la coordination et affiner les stratégies pour la promotion de la participation politique des femmes.

- Établir des examens d'évaluation postélectoraux avec les femmes qui ont été élues aux parlements nationaux et dans les administrations locales et nouer des alliances et des réseaux entre les parlementaires et les défenseurs de l'égalité des sexes aux niveaux local et national, pour promouvoir des institutions sensibles à la dimension de genre.
- Poursuivre et renforcer l'engagement avec les partis politiques aux niveaux local et national, en soutenant le perfectionnement des compétences et le développement des capacités des femmes désirant se présenter comme candidates.
- Généraliser les efforts dans de nouveaux domaines, notamment en préparant des programmes pour combattre les violences contre les femmes en période électorale, et en trouvant des financements politiques pour les campagnes.

Les financements consacrés à l'intégration et à la programmation de la dimension de genre, l'engagement des cadres supérieurs à l'intégration de la dimension de genre, les points de contact pour les questions de parité hommes-femmes, qui exigent des données ventilées par sexe et l'utilisation par les organisations internationales d'indicateurs adaptés au sexe, créent des modèles et des normes pour les partenaires et établissent un cadre qui améliore les résultats en matière d'égalité des sexes et renforce la responsabilité en matière d'intégration de la dimension de genre.

4. ANNEXE : ÉTUDES DE CAS

Vue d'ensemble des études de cas

Les études de cas préparées pour ce rapport présentent les interventions spécifiques et les leçons apprises dans chaque contexte national et peuvent être consultées individuellement. Certaines conclusions clés de chaque étude de cas sont présentées brièvement ci-dessous.

Bolivie

L'étude de cas couvre principalement le soutien fourni aux OSC de femmes et au mouvement de femmes, ainsi que le renforcement des capacités des femmes désireuses de se porter candidates ou de devenir titulaires d'une charge publique.

Les bonnes pratiques sont les suivantes :

- La formation de partenariats et de coalitions pour soutenir l'autonomisation politique des femmes
- Réforme de la loi électorale et adoption de mesures spéciales temporaires et de quotas électoraux
- Les femmes ont accès aux médias et aux messages publics
- Combattre la violence contre les femmes en politique

Les activités supplémentaires qui pourraient être déployées sont les suivantes : collecte et utilisation de données ventilées par sexe, soutien à la contribution des femmes en politique, application de la dimension de genre et intégration à toutes les activités du programme, y compris au soutien électoral.

Burundi

L'étude de cas met en évidence plusieurs interventions qui ont contribué au niveau élevé de participation des femmes en tant qu'électrices et candidates, notamment le soutien fourni à la société civile et à l'administration électorale.

Les bonnes pratiques sont les suivantes :

- Engagement à long terme avec les mouvements de femmes
- Engagement fructueux avec les acteurs politiques
- Réforme de la loi électorale et surveillance
- Intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans les OGE
- Capacités du personnel et des conseillers sur le genre

Les activités supplémentaires qui pourraient être déployées sont les suivantes : encourager une sensibilisation plus étendue sur le rôle des femmes dans la vie publique, étendre le soutien fourni au niveau local et relever le défi des financements politiques pour les femmes.

Kirghizistan

L'étude de cas examine le projet d'assistance électorale du PNUD, l'impact de la réforme législative sur la participation des femmes, et le soutien fourni au mouvement des femmes.

Les bonnes pratiques sont les suivantes :

- Appui soutenu au mouvement de femmes
- Investissement dans le renforcement des capacités des femmes à s'engager dans la vie politique

- Soutenir l'engagement au niveau local
- Coordination pour de meilleurs résultats

Les activités supplémentaires qui pourraient être déployées sont les suivantes : garantir que l'égalité des sexes soit intégrée à l'assistance électorale, que le cadre électoral et les mesures spéciales temporaires soient mis en œuvre réellement et que la sensibilisation sur le rôle des femmes en politique soit plus importante.

Népal

L'étude de cas illustre comment l'égalité des sexes est intégrée dans les activités d'assistance électorale des organisations internationales et dans les activités des OGE. Elle décrit également l'importance du cadre électoral pour la promotion de la participation politique des femmes.

Les bonnes pratiques sont les suivantes :

- Soutien international pour la promotion de l'égalité des sexes
- Soutien électoral soucieux d'égalité entre les sexes
- Renforcement des capacités au sein de l'OGE et cartographie de l´égalité des sexes
- Information des électeurs et sensibilisation

Les activités supplémentaires qui pourraient être déployées, sont les suivantes : garantir que les réformes touchant à l'égalité des sexes dans la programmation des élections et au sein des OGE soient institutionnalisées et que les progrès enregistrés à ce jour soient maintenus et étendus.

Tunisie

L'étude de cas couvre les préparations et les interventions de programmation avant les élections de 2011, effectuées en peu de temps, et illustre les progrès réalisés à la suite d'un programme qui comprenait des résultats en termes d'égalité des sexes dès le début de la conception du projet d'assistance électorale.

Les bonnes pratiques sont les suivantes :

- Réforme juridique visant à inclure les femmes – à savoir, mesurer la parité
- Coordination entre partenaires et prestataires d'assistance
- Engagement d'un conseiller spécialisé dans le genre
- Sensibilisation des électeurs tenant compte de l'égalité des sexes et campagnes médiatiques

Les activités supplémentaires qui pourraient être déployées, sont les suivantes : soutien aux avancées dans le domaine des égalités entre les sexes dans le cadre de la loi électorale et au sein de l'OGE, adapter le langage reflétant l'égalité des sexes, continuer à ventiler les données par sexe, tenir compte de la violence contre les femmes durant les élections, et exploiter et maintenir les résultats obtenus à travers le soutien du PNUD aux élections.

Au service des peuples et des nations

Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau des politiques et de l'appui aux programmes
One United Nations Plaza
New York, NY, 10017 USA
Tel. +1 212 9066 6305

Pour de plus amples informations : www.undp.org/governance

2014